

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: <i>Pagination continue.</i> | | |

DE LA RELIGION

(suite)

IV

Maintenant que nous avons traité de la foi absolue que le Christianisme commande en ses dogmes, il convient que nous nous arrêtions à considérer son culte en lui-même et dans les avantages qu'il confère à la société humaine.

C'est surtout par le culte et l'appareil des rites extérieurs que les religions positives exercent tant d'empire. On réussit mieux, lorsqu'on s'adresse à des êtres sensibles, en frappant leurs sens par des cérémonies religieuses qui puissent les élever en même temps à des idées spirituelles, que si on ne faisait que leur prêcher de pures abstractions qu'ils ne peuvent saisir qu'avec effort, et dont ils perdent vite la mémoire. On ne tient fortement qu'aux choses dont on est continuellement occupé : et quoi de plus propre à nous attacher à l'Eglise que les solennités de toutes sortes qui s'y célèbrent avec pompe au milieu du recueillement des fidèles ?

Mais on tomberait dans une erreur grossière si l'on croyait que le culte catholique est un vain cérémonial qui substitue au fond même de la religion les stériles démonstrations de la forme, réduisant tout à des pratiques nombreuses et vides de sens.

Au contraire, le premier objet de ce culte est de rappeler sans cesse à notre pensée les bienfaits que nous tenons de Dieu ; de nous faire souvenir de cette dette de reconnaissance que nous contractons à son égard dès notre entrée en ce monde, et qui nous lie éternellement à lui ; de nous pénétrer du sentiment de notre entière dépendance par rapport au créateur et au conservateur des êtres, ainsi que de la nécessité où est l'homme de lui rendre hommage de toutes les facultés dont il l'a doué. De plus, ce culte agrandit la sphère où nous vivons. Il prie toujours, et par la prière, il nous transporte par delà le temps et l'espace dans les nobles régions de l'idéal où l'on respire plus à l'aise, étant plus

près de Dieu. Il nous ménage dans les temples toute une solitude pour y adorer, remercier, bénir et implorer dans l'ombre et le silence, loin du bruit et des agitations terrestres, la Divinité protectrice des mortels. C'est là qu'on va la chercher, l'invoquer dans ses craintes et dans ses espérances ; et les heures qu'on y consacre à s'entretenir avec elle sont celles dont on conserve le plus doux souvenir.

Pour des êtres qui ne font que passer rapidement sur la terre, et qui se sentent appelés à d'autres destinées, il leur faut quelque part un lieu saint, rempli uniquement par la présence divine, où tous ensemble confondus devant elle, et unissant leurs vœux, ils puissent faire parler leurs besoins, leurs faiblesses et leurs misères, sûrs d'être entendus par Celui dont l'oreille s'incline à la voix de la moindre de ses créatures. Ces églises, ces basiliques qui aspirent vers le ciel et portent dans les airs l'étendard de la Croix, paraissent en quelque sorte participer de la majesté du Dieu qui y réside, tant elles se distinguent des monuments profanes par leurs formes grandioses, symbole de la pensée qui se dégage de la nature matérielle pour remonter vers son principe et sa fin. En pénétrant sous ces voûtes qui s'étendent comme un firmament au-dessus de nos têtes, on retrouve l'image de l'infini. L'âme repose avec délices au sein de cette immensité qui l'invite à la contemplation. Elle se recueille, saisie d'un respect religieux, et se tourne naturellement vers l'Être Suprême qui, là, se révèle à elle d'une manière plus intime.

Quand, lassé de tout, même de l'espérance, vous laissez mélancoliquement errer vos pas au hasard, ne vous est-il point arrivé d'entrer le soir dans une église, et d'y sentir les fibres secrètes de votre cœur vibrer tout-à-coup au souffle de la parole évangélique passant toute embrasée d'amour par les lèvres d'un ministre de Dieu ? Emu par ces accents si vrais qu'ils réveillent la conscience, vous avez dû alors descendre en vous-même. Et n'avez-vous pas trouvé que le prêtre a raison de dire que le monde et ses plaisirs ne valent pas les soucis et les remords qu'ils nous donnent ?—Si telle fut la nature de vos impressions, vous êtes sorti meilleur et plus grand de la maison de prière ; plus tard, vous reviendrez brisé du douloureux voyage de la vie ; vos illusions seront disparues sous le choc répété des épreuves ; le grand problème d'un avenir au-delà de la tombe se dressera devant vous, demandant une solution et des actes ; à votre indifférence d'aujourd'hui succèdera une notion plus grave et plus pratique des devoirs qu'impose à chacun l'existence ; et vous aimerez à entretenir votre esprit de ces pieux souvenirs restés au fond de votre âme, auxquels vous devrez peut-

être, avec votre retour à Dieu, vos seules heures de véritable bonheur !

“ Par les principes, a dit Rousseau, la philosophie ne peut faire aucun bien que la religion ne le fasse encore mieux ; et la religion en fait beaucoup que la philosophie ne saurait faire. Pour la pratique, c'est autre chose,” continue le sophiste de Genève, et c'est en cela qu'il se trompe. De tout temps, l'influence de la philosophie sur les mœurs a été nulle, sinon désastreuse. Ce n'est point en philosophant sur la morale qu'on moralise le peuple, qui connaît à peine le nom des philosophes, et nullement leurs leçons. C'est en lui répétant sous toutes les formes un certain nombre de vérités de nature à être encore mieux senties que comprises, c'est par un système de prédication perpétuelle tel qu'il est exercé dans les divers cultes qui dérivent de l'Évangile, c'est avant tout par l'exemple de la vertu qu'il est possible d'obtenir un changement moral et salutaire dans les masses. Chez les Romains, on nommait des censeurs pour veiller à la préservation de la moralité publique ; or, cette institution de la censure n'est plus nécessaire chez les nations modernes, et pourquoi ?—La raison en est simple : c'est que le sacerdoce, dans les communions chrétiennes, remplit cet office important avec plus de succès et d'efficacité que ne l'ont jamais fait les Catons de la société antique. Continuellement en rapport avec les classes populaires, les pasteurs du Christianisme ne se lassent de les avertir et de les rappeler au devoir. Mais ils ne se bornent pas à leur exposer les règles du juste et de l'honnête. Ils s'appliquent principalement à leur faire aimer le bien en lui-même et dans les satisfactions qu'il procure ; ce qui importe bien davantage si on place la question au point de vue pratique. En effet, pour entraîner les volontés, surtout celles de la multitude, il ne suffit pas de convaincre l'esprit, il faut toucher et séduire le cœur. Car si dans l'esprit réside la puissance intelligente, la puissance agissante a son siège principal dans le cœur : ces deux puissances sont tout l'homme ; mais le sentiment exerce sur lui plus d'empire que le raisonnement, et dans la gouverne de ses actions, presque toujours il se décide par une de ces mystérieuses “ raisons du cœur que la raison ne connaît pas.” C'est pourquoi le langage touchant de la foi et les imposantes manifestations du culte sont plus propres à impressionner son âme et à l'amener à la repentance que le syllogisme et les appareils compliqués de la science.

“ A Dieu ne plaise, s'écrie le ministre d'état Portatis, que je veuille remplacer les vertus et les devoirs par les formules ; mais je le demande à l'incrédule, une religion purement abstraite pourrait-elle jamais devenir nationale ou populaire ? Une religion sans

culte public ne s'affaiblirait-elle pas bientôt ? Ne ramènerait-elle pas infailliblement la multitude à l'idolâtrie ? N'est-ce pas le culte qui conserve la doctrine ? Une religion qui ne parlerait pas aux sens conserverait-elle la royauté des âmes ? N'y aurait-il pas autant de systèmes religieux qu'il y a d'individus, si rien ne réunissait ceux qui professent la même croyance ? Une morale sans pratiques et sans institutions pourrait-elle se soutenir longtemps ? Ne finirait-elle pas par s'effacer du cœur de tous les hommes ? Les philosophes, à force d'instruction et de lumières deviennent-ils des anges ? Comment pourraient-ils donc espérer d'élever leurs semblables au rang sublime de pures intelligences ?..... S'il y a encore quelque chose de convenu et de stable, n'est-ce pas parmi ceux qui professent un culte et qui sont unis par le lien de la religion ? Les autres peuvent-ils nous dire ce qu'ils croient ? Le savent-ils eux-mêmes ? Ils ont reçu la puissance de détruire ; mais ont-ils reçu celle d'édifier ?..... Les rites et les pratiques sont à la morale et aux vérités religieuses ce que les signes sont aux idées. Ce n'est qu'au Christianisme que l'Europe, que l'univers doit la conservation de la grande vérité de l'unité de Dieu, de celle de l'immortalité de l'âme, et de tous les autres dogmes de la théologie naturelle. C'est par les rites et les pratiques chrétiennes que les hommes les plus simples et les plus grossiers sont plus fermes sur ces vérités et sur ces dogmes, et ont des idées plus précises et plus saines de l'Être Suprême et de la destination de l'homme, que les Socrate, les Platon, c'est-à-dire que les philosophes les plus célèbres de l'antiquité..... Sans doute, dans l'ordre religieux, les simples pratiques ne sont pas plus la vertu que dans l'ordre civil les formules judiciaires ne sont la justice ; mais comme dans l'ordre civil la justice ne peut être garantie que par des formes réglées qui puissent prévenir l'arbitraire ; dans l'ordre moral, la vertu ne peut être assurée que par l'usage et la sainteté de certaines pratiques qui préviennent la négligence et l'oubli."

Certains philosophes, de ceux qui tout en professant une haute idée de la religion sous un rapport purement idéal, en tuent néanmoins le principe dans les âmes en lui refusant le domaine extérieur sur les esprits et le gouvernement réel des consciences, affirment avec emphase que c'est par sa propre vertu que l'homme se régénère, et qu'il ne doit pas compter sur d'autre appui que sur l'énergie et la persévérance de sa volonté. Cette doctrine est la négation de la grâce, de la Providence et de la toute-puissance divine ; elle sape en un mot le Christianisme par la base.

De toutes manières, nous avons raison de prétendre que, sans la religion révélée, cette énergie et cette persévérance de la volonté

pour le bien qu'on suppose si aisées, sont impossibles à l'homme en l'état de déchéance qu'il éprouve. Fût-il Socrate ou Caton, fût-il mieux né que le commun des mortels, il n'a pas assez de force ni assez de constance pour se tenir toujours au-dessus des faiblesses et des misères humaines, s'il n'est soulevé par quelque chose de céleste, s'il n'est véritablement et profondément chrétien. Et il nous semble que le simple souvenir historique de ce qu'était le monde au sein du paganisme qui ne fut, après tout, que le naturalisme dans sa libre expansion, dément déjà d'une façon irrésistible ce dogme superbe de l'omnipotence de l'homme en fait de morale et de vertu.

Sans Jésus-Christ et la croyance qu'il fonda dans l'humanité, nul doute que celle-ci, au lieu de se réformer, aurait continué de suivre les mêmes voies, et se serait même replongée plus avant dans l'abjection des mœurs païennes. Les efforts continuels que nécessite l'assujettissement des passions, qui ne s'éteignent pas même au milieu des glaces de l'âge, ne peuvent ni ne doivent avoir leur point d'appui sur la terre. Ils se déconcertent et bientôt ils expirent s'ils n'ont pour principe Dieu, source de la perfection, pour perspective, les récompenses qu'il promet, pour auxiliaires, les sacrements qu'il a institués comme des moyens de régénération et de salut. A moins qu'il ne remplisse exactement ces conditions, l'homme ne sera pas réellement vertueux. Il restera ce que l'aura fait sa nature, ou se corrompra davantage. Seul le Christianisme lui fait pleinement comprendre qu'il doit mépriser et fuir les voluptés qui le sollicitent et l'entraînent, non par orgueil, dans le but de passer pour meilleur ou plus sage que les autres : de tels sentiments seraient incompatibles avec l'esprit de l'Évangile, mais par la considération du peu de prix de ces jouissances passagères comparées au bonheur qui l'attend, s'il remporte la victoire aux combats de la vie.

De plus, le culte qu'il a universellement établi, n'est pas si inefficace et si stérile que feignent de le croire les libres-penseurs, peu en mesure d'apprécier pratiquement ses effets. Par ses pratiques, il entretient et fortifie le sentiment religieux dans les cœurs. La pompe et l'éclat des solennités de l'Église sont bien propres à pénétrer d'attachement et de respect pour une Religion qui s'annonce avec un appareil aussi imposant, qui se laisse voir et sentir pour mieux toucher les âmes, tandis qu'elle instruit par l'organe de ses ministres des devoirs dont chacun est tenu envers Dieu, envers ses semblables, envers lui-même. Car la prédication fait partie essentielle du culte chrétien, et cet enseignement élevé qui tombe du haut de la chaire forme incontestablement la meilleure

éducation morale que le peuple puisse recevoir. Que la parole du prêtre cesse de retentir à ses oreilles, et il sera plus pervers parce qu'il sera moins éclairé !

C'est par la Religion que l'on tient à la morale, et c'est par le culte qu'on tient à la Religion. L'un est le complément indispensable de l'autre. Une religion sans culte extérieur serait comme un temple sans autel.

La religion proprement dite est pour l'esprit ; le culte se rapporte aux sens : l'homme, être intelligent et sensible, a un égal besoin de l'une et de l'autre.

Réunis, la religion et le culte embrassent l'homme tout entier. Séparés, ils perdent chacun partiellement leur vertu. La religion, sans formes visibles, réduite à l'état d'abstraction, ne saurait avoir sur la foule l'influence nécessaire au bon ordre de la société ; elle n'est plus qu'une philosophie sublime ignorée ou incomprise du vulgaire. Le culte seul, sans symbole et sans profession de foi, n'a plus de raison d'être ; il s'éteint faute d'aliments pour le nourrir.

Abolir le culte serait donc détruire la religion. Et quel honnête homme pourrait se passer d'elle ou aimerait à vivre sans elle ? Qui ne la préférerait dans son économie parfaite et ses développements divins à cette fantastique *religion naturelle* rêvée par les encyclopédistes, impuissante à produire quelque chose parce que ceux qui l'exaltent ne croient rien, et ne veulent rien pratiquer ?

V

Pas de religion sans autorité enseignante ; pas de culte sans sacerdoce : il y a un prêtre partout où s'élève un autel. L'homme de Dieu doit être au-dessus des passions et des faiblesses humaines ; il ne les doit connaître que pour y porter remède, et non les partager. C'est un personnage exceptionnel qui doit enseigner plus encore par son exemple et ses actes que par ses discours. Chargé de prêcher la vertu, il serait indigne de son incomparable mission s'il n'en offrait pas le modèle dans sa vie. La pureté de l'âme, la dignité des mœurs, est une des obligations essentielles de son état. "Celui, dit Démosthènes, qui entre dans le sanctuaire, qui touche aux choses saintes et préside au culte divin, doit être chaste, non-seulement pendant un certain nombre de jours déterminés, mais pendant toute sa vie." Il n'y a qu'une voix dans tout l'univers en faveur de ce principe si bien d'accord avec l'idée qu'on se forme du caractère sacro-saint de la Divinité. Cet immense sacrifice que

la religion exige de son cœur, est impossible à l'homme peut-être, mais tout est possible à Dieu, et il a promis l'abondance de ses grâces à ceux qui se consacrent spécialement à lui. Les vierges vestales savaient bien résister aux entraînements de la nature même au sein de la corruption païenne. Le feu sacré que le Christianisme est venu allumer dans les âmes serait-il moins pur, moins efficace que le feu de Vesta ?

Jésus est le premier qui ait conçu et réalisé l'idéal d'une vie si parfaite qu'elle semble ne point appartenir à la terre ; type éternel des grandes âmes, il voulut montrer en sa personne que la perfection la plus sublime n'exclut pas les affections naturelles et se concilie sans effort avec les qualités les plus aimables. A quoi sert en effet pour le bien de ses semblables d'être meilleur et plus pur que les autres, si ce n'est à leur faire aimer les généreuses austérités du devoir ? Jésus y a pleinement réussi, moins encore par la douce autorité de sa parole que par le charme et l'ascendant de son caractère. La foule s'attachait à ses pas, elle paraissait rivée à ses lèvres parce qu'il était bon, bienveillant pour tous sans excepter les publicains et les pécheurs, parce qu'il était de préférence la providence des pauvres, l'ami des malheureux, et que tout en lui respirait l'innocence, la compassion, l'oubli de soi-même, la tendresse et la charité. Aussi, depuis que par suite d'un changement miraculeux dans les choses humaines, le poids des siècles se trouve comme suspendu à son nom, un nombre infini de chrétiens le prennent pour modèle, lui jurent fidélité et amour, et sacrifient tout sans retour pour le suivre de plus près. Ils en sont récompensés dès ce monde, puisqu'en fuyant les vices, ils évitent par là même les maux de toutes sortes qui y sont attachés.

Et qui irait semer en tous lieux le froment de la bonne doctrine, instruire ces multitudes qui ignorent encore au sein de l'idolâtrie les enseignements de la Croix, planter le drapeau de l'Eglise et de la civilisation dans les contrées barbares ou infidèles, si le missionnaire, dépouillant sa robe de bure, jetant son crucifix, revêtait la livrée de tout le monde pour conduire une fiancée à l'autel ? Un prêtre marié trouverait-il le temps, serait-il incessamment en état d'accomplir les innombrables devoirs et les fonctions redoutables que lui impose son auguste ministère ? Mériterait-il aux mêmes titres et dans une mesure égale l'estime, la vénération, l'attachement de ses ouailles ? Et comment pourrait-il commander le renoncement à soi-même, la pénitence, la perfection évangélique, l'âme remplie de profanes amours, les lèvres souillées de baisers voluptueux. Tandis que l'on se sent porté à sa rencontre comme vers un messager du ciel dont le passage annonce la paix et réveille de pieux

souvenirs ne s'empresserait-on pas au contraire d'éviter sa présence, de fuir son contact, ainsi que tel est l'usage en Russie et dans la Grèce schismatique, ne déserterait-on pas les temples et les sacrements de peur d'entendre plus tard, divulguer nos secrets les plus intimes, surpris à sa bonne foi par cette ardente curiosité féminine, si ingénieuse à découvrir ce qu'elle recherche ? Et quelles merveilles, quels prodiges, quels miracles opérerait donc ce vulgaire père de famille, partagé entre une femme et des enfants ? Il se renfermerait dans une sorte d'égoïsme incompatible avec son caractère sacerdotal et avec le rôle miséricordieux que lui assigne le Sauveur. Sa bienfaisance ne s'étendrait guère au-delà du seuil domestique. Ses biens acquis au service du saint lieu cesseraient d'être l'héritage des indigents et des institutions charitables pour devenir l'apanage d'une caste ou le patrimoine d'une famille. Désormais attaché à la terre par des liens aussi gênants que multiples, il se verrait incapable d'atteindre à ces hauteurs pures et sereines où plane la pléiade des apôtres de l'Évangile qui ont témoigné de leur foi dans toutes les régions du globe, et qui furent si prodigieux de leur temps, de leur sang, pour le triomphe de la vérité.

Femme, ne touchez pas au ministre du Très-Haut : vous profaneriez sa couronne. N'allez point souffler l'incendie et la volupté dans ses sens en lui murmurant tout bas des paroles de tendresse ; il s'est consacré tout entier, sans partage, au devoir, et la Croix a reçu ses serments. Il doit être un ange, et vous en feriez un infâme s'il s'abdiquait pour vous plaire. Il doit être de la chasteté le martyr perpétuel, tout en lui doit porter le cachet d'une perfection plus qu'humaine : et vous le livreriez sans défense à toutes les convoitises de la chair. Par l'influence morale qu'il lui faut conquérir, il doit gouverner les consciences : et en lui ôtant sa vertu, vous lui raviriez du même coup son ascendant sur les âmes. Il doit tendre toujours une main secourable aux besoins et aux misères qui l'entourent ; jamais il ne doit se lasser de donner et bénir : et en associant votre sort à son sort, vous déshériteriez les pauvres d'une part de leur bien. Il doit être prêt à sacrifier ce qu'il a de plus cher pour s'immoler sans relâche au salut de ses frères : et vous lui imputeriez à crime de ne pas vivre exclusivement pour votre bonheur. Chaque heure qui s'écoule, il la doit employer à la sanctification de ceux dont il a accepté délibérément la charge : et amoéli par votre contact, il oublierait les autres, il s'oublierait lui-même pour s'absorber dans les misérables calculs de l'intérêt personnel et les préoccupations mesquines qui agitent le mondain. Il ne doit craindre ni la pauvreté, ni la mort.

ni l'exil, quand il s'agit de secourir l'indigence, d'apporter aux malades, dans un fléau public, les consolations dernières, ou d'aller loin de sa patrie et des objets de son affection, évangéliser obscurément des peuplades inconnues : mais cette abnégation profonde que demande l'exercice de sa haute vocation de continuateur du Christ, n'est possible qu'avec le célibat religieux. Les résolutions les plus hardies, les sentiments les plus généreux ne peuvent tenir devant les prières et les larmes d'une épouse, ou le vagissement d'un berceau ! Donc, ne tentez rien contre lui, car il n'est à personne. Il appartient à Dieu, qui l'a choisi entre tous et l'a placé dans une sphère supérieure, dominant les passions humaines, pour perpétuer son grand œuvre dans l'humanité ! Ce virginal hymen contracté avec l'Eglise à l'ombre du sanctuaire, lui interdit de s'unir à vous autrement que par les liens de la foi et de la charité, qui forment de tous les chrétiens les membres d'une association fraternelle. Nous réclamons son assistance continue auprès de son divin Maître, et il nous l'a solennellement promise en face des autels : ne nous privez point de notre médiateur, de notre consolateur, de notre père spirituel en le gardant pour vous seule. Il nous oublierait dans vos bras. Au milieu de cette famille particulière dont l'entretien, l'éducation, l'avenir solliciteraient tous ses soins, songerait-il sans cesse à cette grande famille humaine qu'il doit éclairer, consoler et chérir, qu'il lui faut s'attacher par des bienfaits et élever jusqu'au ciel ? Non ! La paternité mystique s'effacerait devant la paternité charnelle ; l'esprit saint qui l'anime se dissiperait au vent des amours terrestres ; vous l'auriez rendu infidèle, et inutile aux hommes puisqu'il serait descendu à leur niveau, lui qui doit plutôt ressembler à ces pures intelligences qui ignorent le mal, qui doit marcher notre modèle, en tout et toujours, dont la vie doit être une prolongation de celle du Christ, et qui perdrait ses droits au commandement de même qu'à notre obéissance dès lors qu'il deviendrait semblable à nous !

Le célibat, la continence attachée à l'ordre sacerdotal est une des choses du catholicisme que l'on admire le plus. Rien à la fois de si noble et de si favorable au génie, de si avantageux au bien général que ce détachement absolu qui est la loi du clergé catholique. Là gît le secret de ces grandes immolations que l'on trouve à chaque page de l'histoire de l'Eglise. Une société qui exige de ses chefs une vertu aussi surhumaine s'impose forcément à l'admiration et au respect universels.

VI

On adresse au Christianisme les reproches les plus contradictoires ; ceux mêmes qui l'accusent d'indulgence excessive à l'égard des coupables sont les premiers ensuite à élever la voix contre ses justes rigueurs. Ils lui reprochent de pardonner trop aisément à ceux-là sous prétexte qu'ils pourraient abuser de cette prétendue facilité du pardon pour multiplier les attentats à l'infini. Ils blâment en même temps sa sévérité envers tous et ses exigences, prétendant qu'elles contrarient les vœux légitimes de la nature. Ainsi, tout en lui, et sa miséricorde et sa justice, est à leurs yeux un sujet de scandale. Pour leur plaire, il devrait consentir sans bruit à s'effacer pour laisser le champ libre au désordre.

Or, il paraît que chez les Romains, il y avait des crimes inexpiables, et il s'est trouvé des philosophes qui ont soutenu que cette discipline était plus salutaire à l'ordre social que celle du Christianisme qui a institué des rites expiatoires pour toutes les fautes, quelle que soit leur énormité. Cette singulière prétention est vigoureusement combattue par Montesquieu dans son *Esprit des Loix*. Il lui suffit d'exposer en substance l'esprit et l'économie disciplinaire de la religion catholique pour faire pleinement justice des accusations que l'ignorance et la mauvaise foi ne rougissent pas de porter contre l'Eglise parce que, à leur sens, elle absout trop facilement les malheureux vraiment pénétrés de repentir, et résolus d'expiation leur passé criminel par un meilleur avenir. " La religion païenne, dit-il, qui ne défendait que quelques crimes grossiers, qui arrêtait la main et abandonnait le cœur, pouvait avoir des crimes inexpiables : mais une religion qui enveloppe toutes les passions, qui n'est pas plus jalouse des actions que des désirs et des pensées, qui ne nous tient point attachés par quelques chaînes, mais par un nombre innombrable de fils ; qui laisse derrière elle la justice humaine, et commence une autre justice ; qui est faite pour mener du repentir à l'amour, et de l'amour au repentir ; qui met entre le juge et le criminel un grand médiateur, entre le juste et le médiateur un grand juge : une telle religion ne doit point avoir de crimes inexpiables. Mais, quoiqu'elle donne des craintes et des espérances à tous, elle fait assez sentir que s'il n'y a point de crime qui, par sa nature, soit inexpiable, toute une vie peut l'être ; qu'il serait très dangereux de tourmenter sans cesse la miséricorde par de nouveaux crimes et de nouvelles expiations ; qu'inquiets sur les anciennes dettes jamais quittes envers le Seigneur, nous devons

craindre d'en contracter de nouvelles, de combler la mesure, et d'aller jusqu'au terme où la bonté paternelle finit."

On s'étonne qu'après les nombreux exemples que nous offre l'histoire du surcroît d'immoralité, de violence et d'oppression qui résulte nécessairement de l'absence de répression religieuse, il se rencontre encore des gens qui osent attaquer la seule doctrine qui conserve dans la société quelques lueurs de vertu, de justice et de probité. A défaut d'une contrainte morale efficace, une grande force coercitive est requise pour contenir les hommes. Quand la religion n'a plus d'influence sur les âmes, celles-ci ne sauraient être dominées autrement que par la terreur. L'irréligion provoque la licence, et la licence à son tour appelle le despotisme. Des faits historiques viennent en foule confirmer ces assertions. Dans l'antiquité, il n'y avait en dernière analyse que des tyrans et des esclaves. L'Etat absorbait tout, contrôlait tout, parce qu'avec le paganisme, chacun restant maître de ses actes, il fallait une main pesante, absolue, implacable, pour réfréner tant d'indépendance individuelle et tant de passions déchainées. La vraie liberté, celle qui circonscrit l'autorité dans ses justes limites, et assure à chaque homme l'exercice de ses droits, ne s'est affirmée dans le monde qu'avec le Sauveur du monde, et elle n'est possible qu'avec le Christianisme qui empêche d'en abuser. Plus un peuple est religieux, plus il est soumis, plus il est digne d'être libre.

Et nous tous, qui sommes si sévères dans nos jugements sur autrui, de quel œil verrions-nous cette Religion divine qui est la source de tous les droits, le principe de tous les devoirs, la règle vivante de la conscience publique, permettre ou tolérer ce que nous condamnons si fortement chez les autres, ce qui nous indigné contre nous-mêmes lorsque nous avons le malheur de déchoir ?

Un peuple n'est moral qu'autant qu'il est religieux ; et plus la religion est parfaite, plus les rapports sociaux sont parfaits. Si vous voulez que le bon ordre règne dans un Etat, faites en sorte que les membres de cet Etat soient sincèrement attachés à leur culte, et que l'Etat lui-même sache concilier les maximes de sa politique avec celles de la religion. Une nation chrétiennement gouvernée ne devient point incrédule. Il respecte la morale et les ordonnances du Code celui qui ne recule pas devant l'accomplissement des préceptes de l'Evangile.

Un jour que Cinéas exposait à Fabricius le système d'Epicure, qui est le fond des théories perverses imaginées par les libres-penseurs de notre temps pour saper le catholicisme, le Romain étonné demanda si cette philosophie était l'enseignement le plus répandu chez les Grecs. et sur la réponse affirmative du ministre

de Pyrrhus, il pria les dieux que les ennemis de Rome pensassent toujours ainsi pour n'être plus redoutables. La prière du grand homme fut exaucée, et un siècle plus tard, la Grèce succombait sous l'effort des armes romaines. Les croyances et les mœurs s'y corrompant de concert, elle perdit cette vitalité puissante qui lui avait donné tant de prestige et de gloire : l'épicuréisme l'eut bientôt mûrie pour la servitude.

Aujourd'hui surtout que la révolution semble passée à l'ordre du jour, il faut, pour contenir les passions turbulentes de la multitude, soulevées par les anarchistes, reconnaître la nécessité d'un frein plus puissant que la loi civile, vague ou obscure dans ses dispositions, pleine de lacunes qui laissent libre carrière aux fauteurs du mal, capable de réprimer quelquefois, mais non de prévenir le crime, et trop facile à éluder dans ses prescriptions qui, de plus, sont limitées par la nature même des choses à un certain nombre d'objets ne comprenant pas tout ce qui peut porter atteinte à la morale ou à la sécurité publique. Certes, elle défend bien les attentats et les injustices énormes, mais son pouvoir cesse et tombe devant ces abus consacrés par l'usage, et qui, pour être en apparence moins condamnables ou nuisibles, ne tendent pas moins à troubler l'ordre des rapports sociaux. "La vertu, dit Sénèque, est bien imparfaite quand on ne fait d'autre bien que celui qui est ordonné par les lois; la règle de nos devoirs est beaucoup plus étendue que celle de la justice rigoureuse. Combien de choses qu'exigent la piété, l'humanité, l'équité, la bonne foi, dont les lois ne font aucune mention!"

Il n'est point du ressort de la loi de commander la vertu. Même en supposant qu'elle aurait cette puissance, lui servirait-elle beaucoup? Pourrait-elle offrir des récompenses qui valent toute la peine qu'on se donne pour être vertueux? Là où il n'y a plus de mœurs, les lois les plus sages ne sont-elles pas frappées virtuellement d'impuissance? *Quid leges sine moribus?*

La religion, elle, n'oublie rien. Elle fait à ses disciples un devoir des plus grands sacrifices, et elle compte d'en être obéie. Car elle ne leur montre point pour prix unique de leurs efforts les avantages d'une bonne renommée; et elle les menace, s'ils deviennent infidèles, de châtimens non moins inévitables que terribles. Indifférente au temps qui passe en déroulant la longue chaîne de nos déceptions et de nos espérances, elle ne songe qu'à l'éternité qui demeure, et nous enseigne que nous devons nous courber sous la main de Dieu, qui distribue les joies et les peines selon les vues impénétrables de sa sagesse, au lieu de murmurer follement contre la Providence qui règle tout pour le bien de l'humanité. Tandis

que la loi est obligée naturellement de borner le cercle de ses opérations aux choses extérieures, et qu'elle n'a pas le moyen de punir la volonté mauvaise tant qu'elle ne s'est pas affirmée par le fait, la religion pénètre dans la conscience humaine ; elle y règne et gouverne. Jalouse de ses privilèges qui la font participer à la toute-puissance divine, elle n'exige pas moins la soumission de l'esprit que celle du cœur : et rien ne doit être caché à ses yeux. Elle a également sous son pouvoir le moral et le physique ; au contraire, l'empire de la loi se confine, en quelque sorte, au corps de l'homme, et ne saurait s'étendre au-delà sans profaner le sanctuaire de cette liberté individuelle qui est la première sauvegarde du citoyen.

Et puis, ou ne peut concevoir comment cette idée de la loi, c'est-à-dire de la justice et du droit, se serait établie et conservée dans le monde sans l'idée religieuse, qui est tout ensemble et sa source, et sa raison et sa règle.

Trouvez donc un fondement solide à la loi, si vous enlevez la religion ! Trouvez-lui une sanction efficace, si vous rejetez tous les dogmes ! Et au cas où vous parviendriez enfin à découvrir l'une et l'autre, cherchez ensuite des gens assez désintéressés, assez peu logiques pour se soumettre en tout point à cette loi sans principe, qui leur resterait le seul obstacle à lever pour jouir d'une indépendance sans contrôle ! De tels hommes, nous pouvons d'avance vous prédire que vous n'en rencontrerez jamais ! Vite l'expérience vous instruirait de votre erreur ainsi que de l'excellence et de la nécessité sociale de cette religion sublime qui maintient constamment la société universelle sur ses bases. « Par elle seule, a proclamé un publiciste éminent du dernier siècle, Turgot, les lois n'ont plus été l'instrument de l'oppression ; elles ont tenu la balance entre les puissants et les faibles ; elles sont devenues véritablement justes. »

Il est de la nature des lois humaines de s'altérer et de changer avec les mœurs ; et ces changements s'opèrent tôt ou tard, soit d'un commun accord, ou par suite de révolutions politiques qui rétablissent l'équilibre entre les mœurs et les lois. L'histoire de la législation de chaque nation particulière est le tableau des vicissitudes de sa vie matérielle et morale. Ainsi, pour n'en offrir qu'un exemple, dans les siècles de foi qui embrassent toute la période du moyen-âge, la loi, s'imprégnant de l'esprit chrétien qui dominait à cette époque, fut profondément religieuse ; mais elle marche en sens inverse depuis la Réforme qui, en secouant le joug de l'autorité en matière de croyance, a préparé le règne de l'irréligion, et ouvert la voie à toutes les erreurs. On se moque beaucoup des

temps où, dans les tribunaux, on citait les Pères de l'Eglise pour éclaircir ou résoudre des questions mixtes sur lesquelles il n'était pas impossible qu'ils fussent des autorités compétentes ; mais qui m'assurera que la justice soit mieux administrée depuis que la loi s'est faite athée, et que les magistrats, d'enfants soumis de l'Eglise, se transforment peu-à-peu en disciples de Voltaire ?.....

Des bonnes mœurs naissent les bonnes lois ; et je ne vois pas que les mœurs puissent être bonnes si l'on bannit Dieu de l'Etat. si l'éducation, soustraite au clergé, devient le monopole des professeurs de la libre-pensée, si la religion enfin n'est plus au milieu des citoyens pour les exhorter librement à accomplir leurs devoirs. et les entraîner par ses dogmes, ses préceptes, par ses menaces et ses promesses à la salutaire pratique de la vertu.

Je sais qu'il s'est malheureusement rencontré de soi-disant philosophes qui, dans leur amour effréné du paradoxe, ont osé soutenir le contraire : mais je sais aussi qu'il leur a fallu représenter la nature humaine autrement qu'elle se manifeste dans les individus. pour donner quelque apparence de raison à leurs systèmes déraisonnables, et qu'eux-mêmes là-dessus étaient loin d'être persuadés de ce qu'ils cherchaient à inculquer aux autres. Témoin, le plus déterminé d'entre eux, Bayle, qui a formellement déclaré après une série interminable de sophismes, que : " Si l'on regarde les athées dans la disposition de leur cœur, on trouve que, n'étant ni retenus par la crainte d'aucun châtement divin, ni animés par l'espérance d'aucune bénédiction céleste, ils doivent s'abandonner à tout ce qui flatte leurs passions."

C'est pourquoi, les faux sages ont beau nous tracer ensuite de l'homme considéré en lui-même les portraits les plus flatteurs. nous essaierons en vain d'imaginer comment une société quelconque pourrait se maintenir sans foi, sans culte et sans Dieu. Un peuple d'athées serait non-seulement un peuple de voleurs, d'impudiques et de scélérats, mais encore le plus étrange phénomène de l'histoire. Il n'est mentionné dans ses annales aucun exemple d'une semblable anomalie. Les anciens ont mis en renom leur piété envers les dieux ; les Gaulois sacrifiaient à Teutatès ; au milieu des forêts de la Germanie, Odin recevait les hommages des Barbares ; dans les déserts d'Afrique, l'Arabe s'incline au non d'Allah ; les Tartares confessent l'existence d'un Etre Suprême ; les sauvages d'Amérique adorent le Grand-Esprit ; et les missionnaires ont trouvé jusque dans les îles de l'Océanie, perdues comme des émeraudes au sein des mers, des sacrifices, des prêtres et des autels.

Ils s'abusent étrangement ces mêmes ergoteurs qui imputent à

notre croyance l'idée de dénaturer l'être humain. Rien n'est plus faux. Le christianisme relève la nature en état de déchéance ; il la réforme et l'ennoblit ; il la remet en possession de sa liberté et de son innocence primitives ; enfin, il la complète et la perfectionne. Est-ce là un travail de décomposition ou de régénération ?

Ces imputations sans preuve, dont les incrédules sont toujours si prodigues à son égard, ne subsistent nulle part ailleurs que dans leur entendement faussé qui, selon une parole profonde du psalmiste, refuse de comprendre de peur de bien agir : *Noctui intelligere, ut benè ageret.*

Vainement s'élèvent-ils contre la religion qui se rit de leurs absurdes anathèmes, vainement tentent-ils de la couvrir de leur manteau d'opprobre en la signalant comme le tyran des consciences, comme l'irréconciliable ennemie de la raison, comme l'éteignoir du progrès. C'est en outrant et en confondant de la sorte tous les principes, c'est par le mensonge, le sophisme et la calomnie qu'ils espèrent venir à bout du culte le mieux assorti pour le perfectionnement de l'humanité. Mais ils n'entraînent après eux que ces lâches sybarites qui souhaitent d'être trompés pour s'abandonner plus à l'aise et plus librement au désordre.

Le Christianisme est le compendium de toutes les vérités de l'ordre moral. Or, le bien ne peut exister en dehors du vrai ; donc, pour être homme de bien, il faut être chrétien.

Le Christianisme est le meilleur garant que les hommes puissent avoir de la probité des hommes. Il n'aide pas seulement à bien mourir, il aide aussi à bien vivre. Il enseigne pleinement la science de la vie. Il fait plus ; il la fait pratiquer.

Le Christianisme est la seule digue capable de résister au torrent des mauvaises passions. Cette digue arrachée, le torrent s'élance, renverse, dévaste tout ce qui s'oppose à sa force destructive.

Le Christianisme est une chaire où retentit sans cesse une parole infaillible. C'est une école de respect, de sagesse et de sainteté, à laquelle a été confiée l'éducation si difficile du genre humain.

Il n'est aucune objection soulevée contre le Christianisme, qui ne puisse être retournée aisément contre les lois et les institutions civiles ; tandis que les vertus qu'on ne peut s'empêcher de lui reconnaître, lui appartiennent en propre, et ne se trouvent que chez lui. Ce qui prouve que le Christianisme a la supériorité sur tout ce qui est de ce monde ; et que son principe réside ailleurs qu'en celui-ci.

Sous quelque rapport qu'on le considère, le Christianisme est parfait. Et déjà nous sommes assez édifiés sur l'homme pour savoir que tout ce qui sort de lui est nécessairement imparfait. D'où il résulte que le Christianisme n'en vient pas.

Cette même main qui a formé l'homme, lui a donné le Christianisme pour complément de ses autres dons.

F. X. DEMERS.

(à continuer)

MONSEIGNEUR ALEXANDRE MACDONELL

(suite)

IV

Les anglais, sous la conduite d'Abercrombie, venaient d'enlever Trinidad aux espagnols, (en 1801) et le traité conclu entre les puissances leur laissait leur nouvelle proie. Cette île, si bien située, et si fertile, était alors discréditée parcequ'on lui attribuait un climat malsain, causé par la fraîcheur des nuits et par les vents humides. Les européens, disait-on à cette époque, ne pouvaient pas résister à l'air insalubre qu'on y respirait. Les fièvres et les dysenteries en enlevaient un grand nombre chaque année (1).

Quoiqu'il en soit, pour s'assurer davantage la possession de cette conquête, le gouvernement anglais offrit à Monsieur Macdonell d'aller s'y établir avec ses volontaires de Glengary et leurs familles. On leur promettait des terres et des secours avantageux pour les décider à seconder les desseins de la politique du Cabinet Saint-James qui voulait ajouter le plus possible au chiffre des colons anglais dans ses nouveaux domaines, afin de s'en assurer la possession définitive.

Cette protection tardive et intéressée qu'on offrait maintenant aux compatriotes de M. l'abbé Macdonell était plutôt, pour le cœur de ce digne prêtre, une nouvelle blessure qu'un témoignage de reconnaissance. Pour l'engager à adopter les vues du gouvernement, on lui offrit des distinctions, on lui fit espérer de grosses rémunérations, on lui laissa entrevoir les espérances les plus

(1) Raynal, Malte-Brun et autres ont depuis refuté ces erreurs.

séduisantes. Mais, ni les promesses qu'on fit reluire, ni les flatteries les plus délicates ne le purent décider à oublier l'intérêt qu'il devait à ses chères ouailles.

Eût-il osé proposer un pareil plan, il se serait montré sans respect pour la plus haute infortune, sans entrailles pour des amis dévoués et sans charité enfin pour de fidèles enfants de l'Eglise. Mais, non. On injurierait Monsieur Macdonell en supposant qu'il fût séductible. Il fut sincère et fidèle envers ses bien aimés compatriotes. Les sévérités de l'histoire n'auront aucune faiblesse à lui reprocher. Il ne voulait devoir qu'à son mérite les honneurs, les distinctions, les faveurs que les autorités lui décerneraient. D'ailleurs, pareils hochets, qui peuvent quelquefois séduire une âme vulgaire, ne pouvaient jamais être les mobiles de la conduite d'un esprit ferme et élevé, d'une âme aussi fortement trempée que la sienne.

Les agents de l'autorité se méprenaient en abordant l'abbé Macdonell avec des dispositions aussi compromettantes. C'était bien méconnaître la loyauté, le patriotisme du courageux chapelain du régiment des montagnards de Glengary. Rien ne lui fit quitter jamais le sentier du devoir.

M. l'abbé Macdonell ne pouvait point oublier ce qu'il devait de protection à ceux qui composaient son cher troupeau. Aussi sans hésiter aucunement, va-t-il trouver le ministre d'Etat qu'il étonna par son énergie et par sa prudence. C'était Monsieur Addington (plus tard Lord Sidmouth) qui montra toujours de l'admiration pour ces hommes d'élite que la souffrance et les épreuves n'abattaient pas. Aussi le noble Lord tout en regrettant de ne pouvoir faire accepter ses plans au chapelain des montagnards lui demanda-t-il en quoi il pouvait être utile à ses compatriotes qu'il désirait servir amicalement. M. Macdonell lui fit entrevoir qu'ils tournaient leurs regards vers le Canada, où ils savaient que plusieurs de leurs clans s'étaient avantageusement établis.

L'homme d'Etat refusa, tout d'abord, de permettre aux enfants de Glengary d'aller s'établir en Canada, comme ils en sollicitaient la faveur par l'entremise de leur noble chapelain, parceque, disait-il, cette colonie n'était pas encore assez fortement attachée à l'Angleterre. M. Macdonell, toujours respectueux, mais toujours ferme devant l'autorité dit qu'il était impossible à une classe aussi nombreuse de montagnards de retourner dans l'intérieur de l'Ecosse pour y fonder une colonie agricole. Que si ses compatriotes retournaient dans les villes, ils s'isoleraient les uns des autres et végèteraient dans la pauvreté, ce à quoi ils ne pouvaient se décider. en pensant à leur familles. Que, d'un autre côté, s'ils portaient

pour les Etats-Unis d'Amérique avec la haine de leurs grands seigneurs dans l'âme, ils seraient de perpétuels ennemis de l'empire Britannique, puisque leurs mauvais sentiments seraient alimentés par les principes des républicains d'outre-mer. Que cependant, il serait plus avantageux de les implanter au Canada, où leur attachement aux institutions anglaises ne pouvait que se fortifier au souvenir des libéralités de leur Souverain qui leur assurait des établissements fertiles dans ces contrées éloignées du centre de l'Empire, et que leurs sentiments de loyauté et de dévouement envers la Couronne ne pouvaient qu'avoir de bons effets sur les habitants de ces colonies du Haut et du Bas-Canada, récemment échues au Souverain par le sort des armes.

Le ministre d'Etat proposa alors au représentant des intérêts des montagnards de faire des établissements à l'île Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, ou dans la Nouvelle-Ecosse, plutôt que dans les contrées âpres et difficiles du Haut-Canada qu'il ne pouvait pas encourager à cultiver, mais M. Macdonell tint ferme.

C'était alors que M. Addington procura à l'énergique pasteur des vaillants montagnards un ordre de la main du vieux monarque de la Grande-Bretagne au lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, l'honorable Peter Hunter, de concéder deux cents acres de terre à chaque montagnard d'Ecosse qui émigrerait dans ces parages.

Dès qu'il fut de notoriété publique, qu'un instrument sous le seing manuel du roi était émané en faveur des montagnards de la Calédonie, l'alarme se répandit parmi les seigneurs et les grands propriétaires fonciers, parce que, leur disait-on, ces encouragements donnés aux émigrants avaient pour but de les éloigner de leurs domaines qui, par suite, allaient devenir incultes.

C'est en s'engageant à garantir l'intime attachement à la mère-patrie, et à travailler en tout temps à resserrer les liens qui lui rattachaient ses jeunes colonies, que le prêtre écossais, écho de tant de loyaux caractères, obtint, en 1803, la permission de passer en Canada.

Après cette entrevue avec le ministre d'Etat, M. Macdonell fit connaître à ses compatriotes les desseins du gouvernement de les envoyer à la Trinidad. Il informa ses amis des tentatives du cabinet St. James, et les mit en garde contre les allures de ces intrigants, chargés de faire réussir ce plan hostile aux intérêts des Ecossais. Il leur annonça qu'il persistait dans son premier projet de les faire émigrer en Canada. Ce pays était bien connu des Ecossais depuis une trentaine d'années, et même depuis la cession de cette colonie à l'Angleterre.

Des régiments écossais, qui avaient fait partie de l'armée de

Wolfe, licenciés plus tard, s'étaient établis dans ce pays, et avaient appris à leurs compatriotes les beautés et les richesses des terres dans cette partie de l'Amérique du Nord. Plus tard, des autres colons, venus d'Ecosse en cette colonie, firent aussi connaître à leurs malheureux compatriotes la fertilité du sol canadien, ses sites pittoresques, ses paysages romantiques, son climat sain et les mœurs douces et paisibles de ses pacifiques habitants.

C'est au mois de juillet 1803 que M. l'abbé Macdonell arriva en cette province avec ses émigrants écossais. Ce n'était pas la première immigration de montagnards qui cherchèrent refuge sur nos rives hospitalières. Dès 1773, une troupe, assez nombreuse, aborda à New-York, avec l'intention de former un établissement dans les environs de cette ville. Ils s'arrêtèrent sur les bords de la rivière Mohawk ; mais dès les premières apparences d'un mouvement révolutionnaire de la part des colonies de la Nouvelle-Angleterre qui visaient à l'indépendance, ils refusèrent péremptoirement d'y prendre part. Plusieurs aimèrent mieux être emprisonnés que de faillir à la loyauté. D'autres cherchèrent refuge au Canada, et furent enrôlés dans les milices, à Montréal, à Sorel, etc., etc. Bon nombre s'établirent à Cornwall et au-dessus, surtout depuis 1783, ou à peu près, qu'en vertu d'une proclamation, Sa Majesté George III avait fait connaître son intention d'exempter de toutes rentes et obligations quelconques les terres distribuées dans le Haut-Canada, aux soldats congédiés après la conclusion de la paix entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

Plusieurs années auparavant, étaient arrivés à Québec deux petits vaisseaux chargés d'Écossais partis des îles de Barra, de Wist, de Glensby, d'Inverness, etc., sous la direction d'agents, qui avaient en vue de coloniser l'île du Cap Breton. Ils étaient venus aborder dans cette île, mais ces pauvres émigrés avaient été trompés par la nature du sol et du climat, et n'y rencontraient nullement les avantages qu'on leur avait fait espérer. Ils ne virent dans cette désolante déception qu'un nouveau moyen employé par les *land-lords* pour se débarrasser des pauvres fermiers catholiques. Ils résolurent dès lors d'abandonner ces rivages peu fortunés et de tenter fortune au Canada. On en vit un grand nombre se répandre dans les paroisses de la côte du Sud, en bas de Québec, à Beaumont, à St. Valier, à St. Pierre, à St. Thomas, etc. Ce sont les ancêtres des familles Cameron, des McNeil, des Ross, des McIntyre, etc., etc., qui se sont multipliées au milieu des Canadiens, et sont devenues par la suite canadiennes elles-mêmes.

En 1784, on avait signalé encore un nouvel arrivage d'émigrants écossais venant de Glengary. Deux ans après il en arriva cinq

cents, dont quarante étaient, au moins comparativement, de riches propriétaires. C'est aussi pendant la même année qu'arriva dans le diocèse de Québec un prêtre écossais, M. Roderick McDonell, surnommé *Scotus*, bon, pieux, zélé, et dont la conduite édifiait tout le monde, protestants et catholiques. Il demeura quelque temps à Québec, puis à Montréal, et alla, enfin, peu après, fixer sa résidence à St. Régis, village iroquois, fondé en 1759, par M. l'abbé Amon LeQuen, prêtre de la Compagnie de St. Sulpice, et desservi de 1763 à 1777, par le R. P. Antoine Gordan, jésuite, puis aussi par M. Denaut, plus tard évêque de Québec, prêtre le plus voisin, alors curé de Soulanges et de l'Île Perrot. M. Roderick McDonell y avait desservi pendant vingt ans lorsqu'il mourut, en 1806, sans avoir éprouvé de maladie. Il fut trouvé mort, mais assis dans son fauteuil, dans la modeste chambrette qu'il occupait au presbytère. Cet ecclésiastique pieux et dévoué était aussi du comté d'Inverness, mais d'une autre paroisse que celle de Mgr. Macdonell. (1)

En 1802, de nouveaux émigrés de Glengary, d'Inverness et de Knodart arrivèrent et se dispersèrent dans les diverses parties du Haut-Canada, au milieu des établissements déjà fondés par leurs compatriotes dont ils portèrent le nombre à un chiffre alors assez considérable.

Comme nous l'avons déjà dit, c'est en 1804, au mois de novembre, qu'après bien des mécomptes, des épreuves et des chagrins, M. Macdonell, l'objet de cette étude, arriva à York, aujourd'hui Toronto, où il venait rejoindre ses montagnards, appelés tantôt *Glengary Volunteers*, tantôt *Highlanders*, et même enrôlés, quelques années après, sous la dénomination de *Glengary Fencibles*. Plus tard, d'autres pionniers vinrent se joindre à eux.

Avant son départ de sa chère patrie, M. Macdonell, qui avait

(1) Voici comment les Sauvages expliquent la venue de M. Roderick McDonell à St. Régis. Les chefs sauvages se plaignaient depuis longtemps de n'avoir pas les services réguliers d'un missionnaire attaché à leur mission ; et les émigrés de Glengary, entendant leurs murmures et leurs doléances, leur offrirent un jour de faire venir un de leurs compatriotes qui se voulait consacrer aux missions, mais ils devaient aviser à lui assurer un traitement honnête. Les chefs ayant acquiescé à leurs vœux, on écrivit à M. R. McDonell qui, de la Haute-Ecosse, vint en Canada l'année suivante. Outre le village sauvage de St. Régis, ce zélé missionnaire était chargé de desservir les colons écossais établis sur les bords du lac St. François. L'église actuelle de St. François Régis fut construite par ses soins. Au reste, nous reproduisons l'acte de sépulture de ce digne prêtre qui nous fournira quelques renseignements sur son âge, la date de son décès, etc.

“Le vingt-sept d'Août, mil huit cent-six, par nous, soussigné, a été inhumé dans l'église de cette paroisse le corps de Messire Joachim-Rodrigue McDonell, curé desservant de la mission de St. François-Régis, décédé avant-hier, âgé d'environ cinquante et quelques années. Présent : l'honorable Colonel McDonell et M. Neil McLean, beau-frère, soussignés, etc.

“(Signé,) JOHN MACDONELL—N. McLEAN.

“L. ARCHAMBAULT, Ptre.”

semé l'alarme parmi les propriétaires des grands domaines d'Inverness et de Perth, se vit, pendant quelques semaines, l'objet de leurs attentions et des prévenances les plus aimables. Les plus empressés à le retenir lui offrirent des rentes annuelles, puis une pension viagère, puis enfin des établissements confortables au milieu de leurs spacieux domaines, parce qu'ils craignaient que cet homme si dévoué, si populaire ne dépeuplât les campagnes, ne leur enlevât les fermiers et les bergers qu'ils avaient à gages sur leurs opulentes métairies. Entre ceux qui se montrèrent les plus disposés à retenir le chapelain, pour le séparer ainsi des montagnards, que le mécontentement, suite de leurs odieux procédés, faisait émigrer, signalons Sir John McPherson, Sir Archibald Macdonald, chef de la Cour de l'Echiquier, Sir Charles Grant, l'un des administrateurs des revenus de la Compagnie des Indes et membre du Parlement Impérial, et d'autres militaires de haut grade, qui lui offrirent un salaire annuel basé sur le nombre d'émigrants montagnards dont il arrêterait le départ, afin de conserver à leur pays cette race forte, vigoureuse, brave et fidèle.

C'est sans hésitation que l'abbé Macdonell, toujours désireux de tenir à ses engagements envers ses généreux compatriotes, obligés de s'éloigner de leur terre natale, avait répudié les offres et les dispositions intéressées de ces puissants seigneurs. Mais bientôt le prince de Galles (plus tard George IV) le fait inviter à se rendre à sa résidence, Carlton House. "Dans cette mémorable entrevue, disait M. Macdonell, Son Altesse me complimenta sur l'ascendant que j'avais exercé sur les vaillants troupiers écossais, et daigna m'exprimer que c'était avec regret qu'Elle verrait ces valeureuses troupes obligées de laisser le sol de la Grande Bretagne; qu'Elle les verrait avec une satisfaction illimitée s'établir dans le comté de Cornouailles, pour y défricher certaines portions de terre qui n'avaient pas encore été mises en culture, et que, dans le cas où je réussirais à faire agréer ce plan à mes compatriotes, je pourrais les assurer de la constante et efficace protection de Son Altesse.

"J'exprimai au prince que je devais décliner ses propositions, vu que nos montagnards ayant eu, de leurs parents, qui les avaient dévancés au Canada, des rapports amples et avantageux sur le sol et sur le climat de ces régions, devaient s'y livrer incessamment à l'exploitation du sol dans l'intérêt de leurs familles auxquelles ils voulaient assurer des établissements fixes et incontestables."

C'est dans ce moment que M. Macdonell fit connaître à Son Altesse Royale, que, de concert avec le major Archibald Campbell, il avait arrêté le projet de réunir au Haut-Canada les soldats du régiment de Glengary, qui avaient été depuis peu congédiés du

service, dans le but d'y coloniser le pays et d'en protéger les frontières contre les agressions qu'y tenterait le gouvernement des États-Unis. Pendant ces pourparlers, les seigneurs du district du centre de l'Écosse proposèrent de saisir le Parlement Impérial d'un projet de loi qui empêcherait l'émigration des paysans montagnards. Ainsi on voulait obtenir de force ce que l'on avait pas pu obtenir par les meilleures promesses faites à ces hommes qu'on s'était aliénés à toujours.

De plus, la guerre s'étant de nouveau déclarée entre l'Angleterre et la France, les grands seigneurs qui avaient demandé des commissions dans l'armée, se virent dans l'impossibilité de former leurs bataillons, à moins d'enlever à leurs domaines leurs fermiers et aux usines les bras indispensables. Ce fut pour eux de nouveaux motifs pour gêner l'émigration des montagnards; mais ceux-ci avaient eu la bonne fortune de monter en grande partie sur les vaisseaux, pendant que l'on discutait des projets de loi pour les retenir et pour les exploiter.

Ce n'était pas, après tout, les seules tentatives auxquelles l'illustre abbé Macdonell eût à résister. Il fut retenu à Londres, après le départ de ses valeureux montagnards par Lord Selkirk, le même qui, plus tard, tenta d'établir une colonie à la Rivière-Rouge. Ce seigneur Écossais, sur le refus de M. Macdonell, lui offrit de suite deux mille guinées à titre d'indemnité. Il s'agissait d'aviser aux moyens de faire des établissements écossais entre le lac Huron et le lac Supérieur, mais le fidèle chapelain se refusa à tous ces projets, en faisant voir au noble personnage que le territoire en question étant en dehors de la juridiction du Gouverneur du Haut-Canada, ses montagnards n'auraient plus lieu de compter sur des octrois de terres aussi assurés, ni sur la protection si efficace du Gouvernement Impérial de Sa Majesté, et qu'enfin il n'était plus en son pouvoir de retarder la marche des choses, puisque les montagnards avaient déjà traversé la mer, et qu'en les détournant d'exécuter un projet déjà mûri et accepté, il courait risque de les engager dans des difficultés nombreuses et inextricables. M. Macdonell ne voulut pas compromettre ses chers compatriotes, mais il n'ambitionnait aucunement d'ailleurs de s'associer à des plans qui n'auraient eu pour issue que de nuire aux sociétés du commerce de fourrures, puis qu'il voulait vivre en paix avec tout le monde et ne causer préjudice à personne.

M. l'abbé Macdonell demeura le chapelain, après s'être entendu avec les autorités ecclésiastiques, de ses chers compatriotes pour ce qui concernait la juridiction spirituelle. Il avait obtenu du Gouvernement Britannique, pour chacun de ses soldats, plus de deux

cents arpents de terre et des lopins convenables pour les officiers de ce corps. Ces terres, situées dans les cantons les plus rapprochés des lignes du Bas-Canada, mais dans la Province Supérieure, étaient généralement de fort bonne qualité, quoiqu'un peu montagneuses et parfois rocailleuses. L'énergique et infatigable abbé avait ainsi réussi à assurer à ses vaillantes troupes au delà de cent soixante-dix mille arpents de terre.

Les établissements fondés par ces émigrés, surtout par ceux qui arrivèrent en 1817, furent faits dans le canton de Lancaster, le premier au-dessus de la ligne de la Province de Québec, sur le Lac Saint-François, puis à Charlottenburg, sur les rives du Saint-Laurent, à Lokiel, en arrière de Lancaster et à Kenyon, audelà même de Charlottenburg. Ces quatre townships, ou cantons, forment le comté de Glengary, ainsi appelé par les nouveaux colons en souvenir de la patrie.

Dans un des angles du canton de Lochiel, est la petite ville d'Alexandria, qui se trouve, à peu près, au centre des quatre cantons. C'est un fort joli village, gai, animé, à l'air affairé, où se fait un excellent commerce local. La population d'Alexandria est de près de huit cents âmes. Cobourg est à environ vingt-trois lieues de Montréal, et seulement à trois lieues de la station du chemin de fer (Grand Tronc) à Lancaster. Une diligence en fait le parcours jour et nuit.

Il y avait environ vingt ans que les premières habitations avaient été faites dans la province supérieure, lorsque M. Alexandre Macdonell y arriva. Les choses avaient marché bien vite dans cet espace de temps, car le gouvernement de la mère-patrie avait à cœur de coloniser ce qu'on appelait alors la province du Haut-Canada, telle qu'établie par l'acte constitutionnel de 1791. La population catholique n'y avait guère dépassé, cependant, le chiffre de cinq mille âmes. C'était un peu plus que le tiers de la population totale.

Dès 1791, et même antérieurement, il y avait eu des missionnaires dans cette province, et plus particulièrement au Détroit, à Sandwich et dans les environs. On sait que MM. Dufaux, Macdonell et Fréchette avaient successivement desservi ces postes. Le savant M. Edmund Burke, vicaire-général, plus tard évêque d'Halifax (1820), résidait à Niagara (alors appelé *Newark*,) et donnait ses soins aux stations environnantes. Il y avait aussi, en 1799, un missionnaire à New-Johnston (aujourd'hui Cornwall). C'était M. McDonell, appelé *Scotus*, mentionné plus haut. Mais, à la mort de ce dernier, en 1806, M. Alexandre Macdonell le remplaça au milieu des Ecossais. D'autres missionnaires continuèrent à desservir la

belle mission de Détroit, depuis élevée au rang de ville épiscopale. Jusqu'à la fin de l'année 1811, M. Macdonell avait été seul. Alors, M. l'abbé Gaulin (Rémi) lui vint en aide, en qualité de vicaire. Ce ne fut pas, néanmoins, pour longtemps; car, peu après, il fut envoyé à Kingston, où se trouvait un corps considérable de troupes, auprès duquel il fut bientôt remplacé cependant par M. l'abbé de Lamotte, enfant zélé de la Gascogne, qui y desservit jusqu'en 1822. (1)

Au mois de février 1816, Mgr. Plessis, évêque de Québec, nomma à la desserte de Kingston M. l'abbé Périnault, et lui assura les services de M. John Macdonell comme vicaire.

Cette même année, M. Alex. Macdonell, qui était alors vicaire-général de Mgr. l'évêque de Québec, et sur qui reposait presque toute l'administration des affaires de la province supérieure, fut appelé en Europe pour diverses affaires. Il passa en Europe, où il visita Mgr. Æneas Chisholm, qui, deux ans auparavant, avait remplacé, comme vicaire apostolique, Mgr. John Chisholm, auprès des fervents catholiques du district du Nord. Dans ses conversations avec ce prélat, l'illustre missionnaire du Haut-Canada l'intéressa vivement à son œuvre de colonisation. Tous deux se concertèrent sur les moyens à prendre pour assurer aux catholiques écossais, disposés à émigrer, des établissements sûrs et avantageux dans les colonies anglaises. Mgr. Chisholm mourut malheureusement environ deux ans après (1818), n'ayant pu réaliser en faveur des missions du Haut-Canada tout le bien qu'il méditait.

Vers 1823, M. Alexandre Macdonell dut quitter St. Raphaël de Glengary où il fut remplacé par M. Angus McDonell. Pendant près de vingt années consécutives il avait desservi seul St. André, St. Raphaël, Cornwall, etc. Alors M. Angus McDonell prit la charge de missionnaire à St. Raphaël, et M. l'abbé O'Meara fut chargé de la desserte de St. André et des stations voisines. Ajoutons que M.

(1) M. l'abbé de Lamotte (Pierre-Jacques) mourut le 23 octobre 1847, à Ste. Scholastique, au diocèse de Montréal, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, dans la cinquante-septième année de sa promotion au sacerdoce, qu'il honora par ses grands talents et surtout par ses éminentes vertus. Il naquit en France, dans la Gascogne, le 12 octobre 1768, de parents non moins nobles que religieux, et fut envoyé à l'un des collèges des Doctrinaires, où il fit son éducation. Il s'associa bientôt à cette compagnie. Il fut ordonné prêtre en 1790. La révolution française l'arracha à ses fonctions de professeur de Littérature, et l'obligea de passer en Espagne, où il demeura vingt ans. En 1813, il vint en cette colonie, en qualité d'aumônier du régiment de Watteville, qui débarqua, à Québec, le 8 juin de cette année. Après la paix faite avec les États-Unis (1814), M. l'abbé de Lamotte fut curé de Kingston, où il résida jusqu'en 1822, époque à laquelle il fut chargé de la direction du Collège de St. Hyacinthe. C'est de ce poste qu'il passa à la cure de Ste. Scholastique. Il la dirigea avec sagesse et édification jusqu'en 1831, époque où il quitta le saint ministère. Il accepta néanmoins temporairement les cures de Ste. Anne du Bout de l'Île et de St. Colomban, mais il les abandonna dès qu'on put pourvoir à leur desserte, afin de voler à la an secours des cures qui le priaient de leur venir en aide. M. l'abbé voulut mourir à Ste. Scholastique, où il fut inhumé le 23 octobre, dans le cimetière de la paroisse, selon la demande qu'il en avait faite par son testament.

l'abbé Haran, résidant à Richmond, M. l'abbé Crevier à Malden, M. McDonell à Perth, puis M. Marchand à Sandwich, et l'on aura toute la statistique ecclésiastique du Haut-Canada (en 1823), dont la population avait plus que doublé dans ces vingt années. En 1825, il n'y avait que cinq prêtres dans cette province. L'année suivante, le Rév. M. Croyley prit la desserte de York, aujourd'hui Toronto, où les catholiques étaient déjà en nombre assez considérable.

Les choses, comme on le voit, n'avançaient pas fort rapidement. Tout, en effet, était à créer. Cependant, avec l'énergie dont M. Alex. Macdonell se montrait doué, et, grâce au zèle de ses coopérateurs, les choses progressèrent de telle sorte qu'en 1830, il y avait déjà dix-huit prêtres dans le Haut-Canada.

Au reste, on jugera du pays en général après qu'on aura pris connaissance de l'état de Kingston et de York à cette époque. On ne lira pas sans intérêt les lignes suivantes que nous extrayons d'un mémoire du temps :

“ Il y a peu d'années qu'on allait du Côteau-du-Lac à Kingston sans rencontrer une seule habitation dans cet espace de plus de cinquante lieues. Ce n'est même que depuis la fin de la première guerre américaine (1783) que le nom de Kingston fut donné à l'ancien poste de Catarakoui. La paix de 1783 fut comme le signal du défrichement de cette côte. Aujourd'hui, à quelques lacunes près, elle est passablement habitée, quoique les chemins soient difficiles, parce qu'ils traversent un pays savaeux et rocailleux.

“ Kingston a pris de l'importance par ses chantiers (*dock-yards*), où se trouvent bon nombre de catholiques. La ville avait alors un demi-mille de tour. En 1813, on y comptait trois cent soixante-dix maisons. En 1816, il s'y trouvait soixante-quinze familles catholiques dont cinquante-cinq du Bas-Canada.

Mgr. Denaut avait essayé, mais en vain, d'y établir une mission ; bientôt le missionnaire fut retiré, contre son avis, et avec de grands inconvénients pour la religion dans cette partie de son troupeau. Heureusement, M. Alex. Macdonell, nommé vicaire-général dès 1807, a pris à cœur cet établissement, et n'a épargné ni soins, ni soucis, ni dépenses pour lui donner une existence. Il a obtenu du gouvernement un emplacement sur lequel il a construit, en pierres, une église de cinquante-sept pieds en longueur sur trente-deux en largeur. Cette église n'était pas encore livrée au culte quand le gouvernement s'en empara, pendant la guerre américaine, pour en faire un hôpital pour les troupes ; et ce n'est qu'après la paix qu'elle put être restituée. Aussi M. Macdonell s'occupa de la faire achever, et alla sur les lieux, en 1815, pour engager les fidèles de

l'endroit dans une souscription destinée à faire venir un prêtre et à subvenir à son entretien. Il fit, en effet, le voyage de Québec, dans l'automne, pour en conférer avec l'évêque diocésain, et obtint de lui M. Périnault, ci-devant curé de la Visitation, dans l'Île de Montréal, qui fut chargé de la desserte de cette église. L'église n'avait, en 1816, ni ornement, ni clocher, ni sacristie; le curé demeurait à quelques arpents de là, dans une maison de louage. Mgr. Plessis, lors de sa visite, en 1816, en fit la bénédiction, le premier juin, jour de la Pentecôte, et la mit sous l'invocation de St. Isidore de Séville. (1) Sa Grandeur prit des mesures pour hâter la construction d'une maison presbytérale sur un terrain offert par M. l'abbé Macdonell à des termes fort avantageux.

“ Le gouverneur de la province, Francis Gore, faisait alors sa résidence à York, aujourd'hui Toronto, alors capitale de la province. Cette ville est assez centrale, mais elle est peu avantageusement située; ni son port, ni sa position ne donnent lieu d'espérer qu'on puisse la rendre tant soit peu formidable sous le rapport militaire. Il n'y avait alors à York que quelques familles catholiques; et, dans l'espérance que le nombre en augmenterait, le prévoyant M. Macdonell avait dès lors obtenu de la Couronne un emplacement d'un acre ou environ d'étendue pour y établir une église au besoin.....”

Z.

(1) Cette église existe encore. Elle est dédiée à Dieu sous le vocable de St. Colomban. Au moins le nom du saint est inscrit au fronton de l'édifice qui sert de chapelle au public et à un couvent de religieuses adjacent. La maison presbytérale, convenablement agrandie et améliorée, est occupée par les Sœurs de la Providence, qui administrent l'hôpital confié à leurs soins et à leur sollicitude.

(à continuer)

DE LA FÉODALITÉ EN CANADA

Dans le préambule de l'Acte pour l'abolition des droits et des devoirs seigneuriaux, sanctionné le 18 décembre 1854, on voit que l'intention du législateur a été de substituer une tenure libre à l'ancienne tenure seigneuriale ou féodale que la France nous avait léguée.

C'était un sujet d'ordre public, éminemment lié aux intérêts de la population du Canada. L'ancienne tenure avait des charges qui pesaient lourdement sur les épaules du peuple; elle imposait des devoirs et des obligations qui grevaient l'industrie et tuaient l'esprit d'entreprise; elle donnait naissance à des droits exorbitants et provoquait des conflits nuisibles à l'ordre public en mettant sur un pied d'une trop grande inégalité le seigneur et son vassal.

Après une longue lutte de près d'un demi-siècle, l'assemblée législative adopta, le 26 juin 1850, les deux résolutions suivantes proposées par Sir L. H. LaFontaine :

1o. *Résolu.*—Que la tenure seigneuriale, dans le Bas-Canada, est un sujet d'ordre public, dont il est du devoir de la législature provinciale de s'occuper, plus particulièrement depuis que cette question a attiré l'attention publique à un haut degré; qu'il importe en conséquence d'effectuer, à une époque aussi rapprochée que possible, la conversion de cette tenure en une tenure libre, en protégeant et réglant équitablement tous les intérêts concernés.

2o. *Résolu.*—Que la dite commutation de tenure ne peut avoir lieu qu'au moyen d'une indemnité suffisante en faveur de tous ceux dont les justes droits seront lésés, en l'effectuant.

Ces propositions consacraient un principe juste et équitable. Cette révolution ne pouvait s'accomplir légitimement sans décréter d'une manière solennelle l'inviolable droit de la propriété.

Mais n'anticipons pas ; remontons aux sources mêmes de la question seigneuriale, et examinons :

- 1o. Les origines historiques de la féodalité en Canada ;
- 2o. Les droits et les devoirs des seigneurs et des vassaux entre eux ;
- 3o. Les modifications requises par le temps et sanctionnées par la loi et les tribunaux.

I -

La tenure seigneuriale est intimement liée à l'histoire de l'établissement du pays. A ce point de vue elle offre un grand intérêt historique. Elle fut, en Canada, une institution féodale modifiée par des usages locaux qui lui ont donné une originalité distincte.

Les historiens s'accordent peu sur l'origine de la féodalité. Montesquieu et l'abbé de Mably présentent sur ce point des systèmes contradictoires. Reproduisant une opinion longtemps admise, mais qu'il ne partage pas lui-même, Guizot, s'exprime ainsi : "Après la conquête, toute l'ancienne population fut dépossédée et réduite en servitude. Les vainqueurs se partagèrent tout le territoire, tous les habitants, et demeurèrent seuls propriétaires et libres. Chacun d'eux s'établit dans ses domaines, au milieu de ses nouveaux sujets ; et ils se lièrent les uns envers les autres par un système hiérarchique de relations militaires, judiciaires et politiques qui prit le nom de régime féodal."

Guizot n'accepte pas cette origine ; il pense que la conquête, les longs désordres qui la suivirent, la lutte des diverses tendances politiques avaient amené ce résultat qu'un certain nombre d'hommes et de vassaux, établis chacun dans ses domaines, et liés entre eux par des relations féodales, étaient les maîtres de la population et du sol. Il en résultait une confédération de petits despotes, inégaux entre eux et ayant les uns envers les autres des devoirs et des droits, mais investis dans leurs propres domaines, sur leurs sujets personnels et directs, d'un pouvoir arbitraire et absolu.

Les origines de la féodalité canadienne sont plus faciles à saisir. L'historien et le jurisconsulte, mettant leur science respective en commun, peuvent en suivre les traces avec plus de justesse et de certitude.

On peut diviser l'histoire de la féodalité, en Canada, en quatre périodes distinctes :

10.—Depuis les premières tentatives faites par la France pour coloniser le Canada jusqu'à la formation de la compagnie des Cent-Associés, dite de la Nouvelle-France, en 1627.

20.—Depuis la création de la compagnie des Cent-Associés jusqu'à l'établissement du Conseil Souverain de Québec, en 1663.

30. Depuis cette dernière date jusqu'à la cession du pays à l'Angleterre.

40. Depuis 1763 jusqu'à nos jours.

Les documents qui se rapportent à notre sujet sont assez nombreux; ils nous montrent clairement l'intention de l'ancienne mère-patrie d'introduire dès l'origine le système seigneurial dans ses colonies d'Amérique.

Le premier de ces documents est en date du 12 janvier 1598. Ce sont des lettres patentes par lesquelles le roi nomme le sieur de LaRoche son lieutenant-général et gouverneur "ès pays du Canada, Hochelaga, Terresneuves, Labrador, Rivière de la Grande Baye, (1) de Norembègue et autres terres adjacentes." Pouvoir est donné au titulaire de faire bail "d'icelles terres qu'il pourrait acquérir au dit voyage, pour en jouir par ceux à qui elles seront affectées et leurs successeurs, en tous droits de propriété, à savoir: aux gentilhommes et ceux qu'il jugera gens de mérite, en fiefs, seigneuries, châtelainies, comtés, vicomtés, baronnies et autres dignités relevant de Nous, telles qu'il jugera convenir à leurs services, à la charge qu'ils serviront à tuition et défense des dits pays; et aux autres de moindre condition, à telle charge ou redevances annuelles qu'il avisera."

Le second document dans lequel il est fait mention de concession de terre est du 29 février 1626. Ce sont des lettres de confirmation et de concession, données à Paris par le duc de Vantadour, viceroy de la Nouvelle-France, sur la requête de Louis Hébert. "un des sujets et habitants au susdit pays." Il est confirmé dans cette concession (à lui faite par le prédécesseur de Vantadour) "pour en jouir en *fief noble*, par lui, ses héritiers et ayant-cause." A cette première concession est ajoutée une nouvelle donation d'une lieue française de terre pour (les dites deux concessions), les "*posséder, défricher, cultiver et habiter*, ainsi qu'il jugera bon être."

Si on ajoute à ces deux documents le titre de la seigneurie connue aujourd'hui sous le nom de "Notre-Dame des Anges," sur la Rivière St. Charles, près Québec, nous aurons tous les matériaux connus de l'histoire du Canada seigneurial pendant la

(1) Fleuve St Laurent.

première période. Ils n'ont pas, sans doute, l'importance des chartes qui ont été octroyées plus tard, mais on y découvre d'une manière palpable l'intention des Rois de France d'appeler à leurs secours le système seigneurial pour coloniser le Canada.

La charte de 1627-28 fit du Canada un *gouvernement propriétaire*. Elle donne la Nouvelle-France à la compagnie des Cent-Associés "à perpétuité, en toute propriété, justice et seigneurie." Toute la teneur de cette charte atteste que Louis XIII avait pour objet, selon les expressions énergiques du préambule, d'établir "une puissante colonie," afin que la Nouvelle-France lui fut acquise avec toute son étendue *pour une bonne fois*, sans craindre que les ennemis de sa couronne la ravissent aux Français, comme il pourrait arriver s'il n'y était pourvu. Le roi voulait par là remédier aux fautes du gouvernement passé qui, sous la conduite des marchands qui en avaient obtenu tout le commerce, avait laissé le pays sans culture et presque sans population.

Dans cet acte de donation toute la colonie passe entre les mains de la nouvelle compagnie. Le roi ne se réserve que "le ressort de la foi et hommage . . . avec une couronne d'or du poids de huit marcs à chaque mutation de roi, et la provision des officiers de justice souveraine, qui lui seront nommés et présentés par les dits associés, lorsqu'il sera jugé à propos d'y en établir." (1) La Compagnie peut améliorer et aménager les dites terres et "icelles distribuer à ceux qui habiteront le dit pays ou autres;" leur donner et attribuer titres, honneurs, droits et prérogatives qu'elle jugera à propos, selon les conditions et mérite des personnes, et à telle charge, réserve et condition qu'il lui plaira. Elle a le trafic exclusif des pelleteries.

De leur côté, les associés s'engagent de faire *coloniser, habituer désert* le pays; d'y faire passer des colons et des ecclésiastiques, et de les entretenir et nourrir pendant un certain temps.

"Tel est, dit Sir L. H. LaFontaine, le contrat solennel que le roi de France, qui possédait alors le Canada pour ainsi dire comme un grand Franc-Alléu, fait avec la compagnie des Cent Associés. La compagnie devint propriétaire de cette partie de l'Amérique en vertu de cette concession qui lui est donnée "à perpétuité, en toute propriété, justice et seigneurie." La foi et hommage que le roi se réserve établit le lien qui doit exister entre lui et les concessionnaires; c'est le lien féodal, qui ne peut être rompu par les derniers sans le consentement du premier; il constitue à l'avenir la dépendance sous laquelle la Compagnie tient ce vaste territoire de la

(1) Edits et Ord. I p. 1.

Couronne devenue par là son seigneur dominant. Ce lien doit être respecté par elle dans l'aliénation, la *distribution*, qu'elle pourra faire de ses terres ; il doit, en un mot, parcourir, dans les concessions qui se feront par la suite, tous les degrés de l'échelle féodale jusqu'à son terme ou sa fin qui est la concession en censive." (1)

L'institution féodale, pour toute la Nouvelle-France, a donc son origine dans cette concession royale de 1627-28. C'est la première charte donnée aux habitants du pays.

Le grand fief qui venait d'être ainsi concédé ne devait pas rester inculte entre les mains de la compagnie. Elle était obligé d'aliéner, de se *jouer de son fief*.

Québec étant tombé au pouvoir des Anglais, en l'année 1629, les opérations de la compagnie de la Nouvelle-France se trouvèrent nécessairement suspendues. Ce ne fut qu'en l'année 1633 que cette compagnie rentra dans tous ses droits, à la suite du traité signé à St. Germain-en-Laye, le 29 mars 1632. (2)

La première sous-inféodation faite par la compagnie est celle de la seigneurie de Beauport ; elle porte la date du 15 janvier 1634. (3) Cette concession, comme bien d'autres qui l'ont suivie, est faite "en toute justice, propriété et seigneurie à perpétuité ;" on y ajoute ces mots : "tout ainsy et à pareils droits qu'il a plu à Sa Majesté donner le pays de la Nouvelle-France à sa dite compagnie." Cette réserve se trouve dans un grand nombre de concessions en fief. Cinq conditions principales sont attachées à cette concession. Nous les transcrivons ici parce qu'elles se retrouvent en tout ou en partie, en plus ou en moins, dans la plupart des concessions et sous-inféodations qui eurent lieu par la suite :

10. A la réserve toutefois de la foy et hommage que le dit Giffard, ses successeurs ou ayant cause, seront tenus porter au fort St. Louis, à Quebeck, ou autre lieu qui sera désigné par la dite compagnie, par un seul hommage lige à chaque mutation de possesseur des dits lieux.

20.—Avec une maille d'or du poids d'un once et le revenu d'une année de ce que le dit Giffard se sera réservé après avoir donné en fief, ou à cens et rentes, tout ou partie des dits lieux.

(1) Observations de Sir L. H. LaFontaine, sur les questions seigneuriales; Lower Canada Reports, p. 20. Il est juste de faire observer au lecteur que le fond de cette Étude sur la féodalité canadienne a été emprunté du savant juge, et n'en est qu'une analyse succincte.
E. L.

(2) Charlevoix, I. p. 168 à 178.

(3) Titre des Seigneuries. p. 386.

30.—Et que les appellations du juge des dits lieux ressortiront nuement à la cour de justice souveraine qui sera cy-après établie au dit pays.

40.—Que les hommes que le dit sieur Giffard ou ses successeurs feront passer en la Nouvelle-France, tourneront à la décharge de la dite compagnie, en diminution du nombre qu'elle doit y faire passer, et à cet effet en remettra tous les ans les rolles au bureau de la dite compagnie afin qu'elle en soit certifiée.

50.—Sans toutefois que le dit sieur Giffard ou ses successeurs puissent traiter des peaux et pelleteries au dit lieu ny ailleurs en la Nouvelle-France qu'aux conditions de l'Edit de l'établissement de la dite compagnie.

La seconde concession en fief fut faite avec amortissement le 15 Février 1634. La Compagnie donne aux Jésuites 600 arpents de terre à prendre aux Trois-Rivières "dans lesquelles terres les dits révérends Pères et autres de leur société feront passer telles personnes qu'ils choisiront pour les cultiver et dresser les habitations nécessaires."

Le 17 Décembre 1640, la compagnie concède à Pierre Cheviér et à Jérôme le Royer une grande partie de la seigneurie de l'Isle de Montréal et celle de St. Sulpice, à la charge de la foi et hommage, de "payer une pièce d'or du poids d'une once, sur laquelle sera gravée la figure de la Nouvelle-France . . . outre tels droits et redevances qui peuvent eschoir pour les fiefs de cette qualité, même de fournir leurs aveus et dénombremens; le tout suivant et conformément à la Coutume de Prévôté et Vicomté de Paris, que la Compagnie entend être observée et gardée par toute la Nouvelle-France." (1)

Cette concession n'est pas la première qui fasse mention de la Coutume de Paris; on retrouve cette clause dans la plupart des titres des seigneuries.

En 1663, la compagnie des Cent Associés fait remise au roi de ses droits sur le Canada, "étant bien avertie que c'était l'intention de S. M. de reprendre la propriété et seigneurie du dit pays de la Nouvelle-France." L'acte de rétrocession fut signé le 24 février (2) et l'acceptation du roi est du mois de mars de la même année. Sa Majesté ordonnait que "tous les droits de propriété, justice et seigneurie, de pourvoir aux offices de gouverneurs et lieutenants-généraux des dits pays et place même," de nommer des officiers pour rendre la justice souveraine et autres généralement accordés, par

(1) Titre des Seigneuries, p. 365.

(2) Edits et Ordonnances, 1, 30.

le traité du 29 avril 1628, seraient réunis à la couronne pour être dorénavant exercés au nom du roi, par les officiers qu'il nommerait à cet effet, enjoignant au parlement de Paris de lire, publier et enregistrer son acceptation.

Dès ce moment, le gouvernement de la Nouvelle-France cesse d'être *gouvernement propriétaire* et devient *gouvernement royal*.

Le rétablissement du gouvernement royal en Canada fut bientôt suivi d'un édit du roi créant un Conseil Souverain siégeant à Québec. Cet édit est du mois d'avril 1663. "Le conseil a le pouvoir de connaître de toutes causes civiles et criminelles, pour juger souverainement et en dernier ressort selon les lois et ordonnances de notre royaume, et y procéder autant qu'il se pourra en la forme et manière qui se pratique et se garde dans le ressort de notre cour de parlement de Paris, nous réservant néanmoins, selon notre pouvoir souverain, de changer, réformer, et amplifier les dites lois et ordonnances, d'y déroger, de les abolir, d'en faire de nouvelles, ou tels, règlements, statuts et constitutions que nous verrons être plus utiles à notre service et au bien de nos sujets du dit pays."

Aucune concession ne paraît avoir été faite en 1663; nous avons les titres de deux seigneuries en 1664.

Au mois de mai 1664 (1), le Canada fut de nouveau concédé pendant quarante ans à la Compagnie des Indes Occidentales, par édit du roi. Cette compagnie se trouvait ainsi maîtresse de toutes les possessions françaises dans les deux hémisphères. Le Canada fut régi par un second *gouvernement propriétaire*.

La nouvelle Compagnie possède le Canada "en toute seigneurie propriété et justice," le roi ne se réservant que la seule foi et hommage lige à chaque mutation de roi, avec une couronne d'or du poids de trente marcs. Elle doit faire passer au dit pays des ecclésiastiques pour instruire le peuple en la croyance de la religion catholique, comme aussi de bâtir des églises et d'y établir des curés et prêtres dont elle avait la nomination. La Compagnie jouit des droits seigneuriaux et a le privilège de les commuer; elle peut vendre ou inféoder les terres, à tels cens, rentes et droits seigneuriaux qu'elle jugera convenables. Elle peut aussi établir tels gouverneurs qu'elle jugera à propos; et comme haut justicier, elle peut établir des juges et officiers pour connaître de toute affaire de justice, police, commerce, navigation, tant civiles que criminelles, et établir des conseils souverains; et ces juges doivent juger suivant la loi et les ordonnances du royaume, et les officiers doivent suivre et se conformer à la Coutume de la Prévôté et Vicomté de

(1) Edit. et Ord. I. p. 80.

Paris, suivant laquelle les habitants peuvent contracter, sans qu'il leur soit permis d'y introduire aucune autre coutume, pour éviter la diversité."

Il ne paraît pas qu'aucune concession ait été faite au nom de cette compagnie avant l'arrivée, en 1665, de MM. de Courcelles et Talon, l'un nommé gouverneur et l'autre intendant.

La compagnie des Indes Occidentales fut supprimée par édit du roi du mois de décembre 1674. (1) Nous allons entrer dans une phase nouvelle de l'histoire de la féodalité canadienne.

Cet édit et révocation réunissait la Nouvelle-France au domaine de la couronne, et faisait perdre au Canada la qualité de *gouvernement propriétaire* et lui faisait prendre celle de *gouvernement royal* qu'il a conservée depuis jusqu'à la fin de la domination française. Par cet édit le roi donne la liberté de commerce à tous ses sujets, et confirme "les concessions des terres accordées par les directeurs de la compagnie, leurs agents et procureurs."

Nous voici maintenant arrivés aux deux célèbres arrêts de Marly, rendus le 6 juillet 1711, et enrégistrés au conseil impérial de Québec le 5 décembre 1712.

Jusqu'à 1711, le jeu de fief était illimité en Canada; c'est-à-dire qu'il pouvait s'étendre à la totalité du corps du fief, avec cette différence que, quant aux terres *en friche*, il était obligatoire pour le seigneur, tandis qu'il n'était que facultatif quant aux terres que le seigneur avait *défrichées et mises en valeur*, mais le seigneur canadien, en se jouant de son fief, pouvait-il légalement, comme le seigneur en France, sous l'empire de la coutume de Paris, recevoir des *deniers d'entrée*, outre les cens et rentes?

Les deux arrêts de Marly décident cette question dans la négative.

Le premier de ces arrêts est relatif aux seigneurs, à leur obligation de concéder. Il est pourvu qu'après un an de la date de la publication du présent arrêt, toutes les seigneuries qui n'ont point de domaine défriché et qui n'y ont point d'habitants, seront tenues de les mettre en culture et d'y placer des habitants dessus, faute de quoi et le dit temps passé, veût S. M. qu'elles soient réunies à son domaine; aucune somme d'argent ne peut être demandée par les seigneurs aux concessionnaires, ils ne peuvent concéder qu'à titre de redevance; obligation leur est imposée de concéder à toute personne qui en feront demande.

Le deuxième arrêt de Marly est relatif aux censitaires, à leur obligation de tenir feu et lieu et de mettre leur terre en valeur.

(1) Edits et Ordonnances, 1, p. 74.

à défaut de quoi leurs terres sont réunies à celles du seigneur dominant.

Jusqu'à la fin du régime français, il y a eu un grand nombre de concessions. Il serait fastidieux de les citer ici au long. Tous ces titres se ressemblent ; ils comportent à peu près les mêmes droits et les mêmes obligations.

La cession du pays à l'Angleterre en 1763 devait naturellement présenter la féodalité canadienne sur un aspect nouveau.

Par l'article 37 de la capitulation de Montréal, en date du 8 septembre 1760, les seigneurs et les censitaires sont conservés dans "l'entière et paisible propriété et possession de leurs biens seigneuriaux et roturiers." Ainsi, leurs droits et obligations restent les mêmes qu'ils étaient sous le gouvernement français.

Dès le 23 décembre de la même année, M. Jean Noel est reçu par le gouverneur Murray à prêter foi et hommage à S. M. Britannique "à cause de sa terre et seigneurie de Tilly et Bonsecours," en exécution, est-il dit, de l'arrêt rendu au conseil militaire de Québec, le 12 novembre précédent. (1)

Dans le court intervalle qui s'est écoulé entre la capitulation de Montréal jusqu'à la cession du Canada à l'Angleterre par le traité de Paris du 10 février 1763, il ne s'est rien passé qui pût affecter les rapports réciproques de seigneurs à censitaires, leurs droits et obligations respectifs, et la question de la quotité des cens et rentes.

L'acte de Québec (2) de 1774 ne fait que confirmer et garantir d'un côté l'exercice de ces droits, et de l'autre l'accomplissement de ces obligations. Les sujets canadiens de Sa Majesté peuvent "tenir leurs propriétés et possessions, et en jouir, ensemble de tous les usages et coutumes qui les concernent ;" et que tous litiges qui peuvent s'élever concernant les dites propriétés, sont jugés, "en conséquence des dites lois et coutumes du Canada, jusqu'à ce qu'elles soient changées et altérées par quelques ordonnances qui seront passées à l'avenir."

L'acte de Québec créait un Conseil Législatif pour l'administration des affaires publiques. Cet acte comme on le voit ne modifia en rien les relations des seigneurs et des vassaux. L'acte constitutionnel de 1791, qui introduisit le système représentatif en Canada, n'apporta non plus aucune modification, aucun changement à la question seigneuriale.

Les rois d'Angleterre eux-mêmes ont donné en ce pays des concessions en seigneurie.

(1) Plumitifs du conseil militaire.

(2) 14. Geo. III, ch. 83.

Les seigneuries canadiennes sont nombreuses ; le nombre s'en est surtout accru sous la domination anglaise. On en comptait deux cent vingt-sept en 1849, dont 76 dans le district de Montréal ; 114 dans le district de Québec ; 34 dans le district des Trois-Rivières.

Le statut impérial 31 Geo. III. ch. 31, art. 43, dit que toutes les terres qui seront ci-après concédées par la couronne le seront en franc-alleu-roturier, de la même manière que les terres sont actuellement tenues en franc-alleu en Angleterre.

Plus tard, le statut impérial 6 George IV, ch. 59, réglait que les terres tenues en franc-alleu roturier, seraient quant à leur aliénation, disposition, successions, douaires, ou autres droits des femmes mariées, régies par les lois d'Angleterre et que le parlement pourrait faire telle loi qui serait nécessaire pour rendre plus efficace l'adoption des dites lois anglaises relativement à ces terres. Le statut 6 Geo. IV, ch. 59, (1825) n'est que la confirmation et l'explication de l'exception faite par le statut de 1774 relativement aux terres concédées dans les *townships* du Bas-Canada. Ce statut place ces terres sous l'effet des lois anglaises.

Nonobstant ces dispositions un grand nombre de terres en franc-alleu roturier avaient été léguées ou transmises par succession conformément aux lois françaises, au lieu de l'être d'après les lois anglaises qui étaient en force dans ces *townships*. Pour prévenir toute difficulté à cet égard, le parlement du Bas-Canada passa le statut 9 George IV, ch. 77, (1829) pour valider toutes les aliénations, legs, successions, droits des femmes mariées faits d'après les lois françaises et qui auraient dû l'être d'après les lois anglaises ; et pour l'avenir, il déclare aussi valide toute aliénation, etc., faite suivant les lois du pays. (1)

Ce statut fut réservé à la sanction du roi le 14 mars 1829. Cette sanction fut accordé le 11 mai 1831. Il s'éleva des doutes de savoir si ce statut avait force de loi ici. Les cours rendirent des jugements contradictoires. Mais le statut 20 Vic., Ch. 45, a mis fin à toutes les difficultés, en déclarant que le statut 9, Geo. IV., ch. 77, a été loi dans le Bas-Canada depuis le 1er septembre 1831. Ce statut déclare que, pour l'avenir, les terres tenues en franc-alleu-roturier seront régies par les mêmes lois qui gouvernent les autres terres du Bas-Canada.

Afin de compléter la partie historico-légale de cette grande question de la tenure seigneuriale, je citerai dans l'ordre chronologique les statuts provinciaux en rapport avec notre sujet.

(1) De Montigny, *Histoire du Droit Canadien*, p. 562.

Le premier statut qui ait été passé en Canada sur ce sujet, est le 3, 4 Vict., ch. 30 (1840) par lequel les terres commuées par le Séminaire de St. Sulpice seront tenues en franc-alleu-roturier. La 4 V., c. 30 (1841) dit comment pourront être transportées les terres tenues en franc et commun soccage. La 7 V., ch. 22 (1843) indique un mode simple d'hypothèque des terres en franc et commun soccage, dans les comtés de Missiquoi, Shefford, Sherbrooke, Stanstead et Drummond, tel que les comtés étaient alors. La 7 Vict., ch. 27 (1843) permet au seigneur des fiefs de Nazareth, St. Augustin et St. Joseph de commuer avec leurs censitaires aux conditions qu'ils pourront établir. La 8 Vict., ch. 43 (1845) dit comment les communautés religieuses, seigneures des fiefs susdits pourront placer les deniers de commutation. La 8 Vict., ch. 42 (1845) rend plus facile la commutation volontaire de la tenure seigneuriale et dit que les terres dans les seigneuries de la couronne, lorsqu'elles seront commuées, seront tenues en franc et commun soccage. La 12 Vict., ch. 49 (1849) abroge certaines parties de la 8 Vict., ch. 42 et rend plus facile la commutation volontaire de la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada. La 16 V., ch. 207 (1853) abroge la section 23 du 8 V., c. 42, et est elle-même abrogée par la 18 V., c. 3. Comme on sait, en 1854 fut passé cet acte célèbre qui mit fin au régime féodal et abolit avec indemnité les droits seigneuriaux. (1)

Depuis la passation de cette loi toutes les terres en Canada, sont tenues en franc-alleu roturier.

Nous examinerons, plus loin, la nature des changements opérés par cette loi et les conséquences qu'elle entraîne.

EDMOND LAREAU.

(1) De Montigny. *Histoire du droit canadien*, p. 563.

(à continuer)

CHRONIQUE PARISIENNE

Quand le Parisien a joué, toute la journée, son rôle personnel de travail, de relations, de plaisir ou de misère, il se souvient qu'il y a un autre théâtre ; et moins pour s'y perfectionner que pour s'y oublier peut-être, il se dispose à aller entendre d'autres acteurs.

Le choix est grand, Paris comptant actuellement 42 salles de spectacle ; et dans ce nombre, nous ne comprenons pas le Paris de demain, celui qui s'adosse aux fortifications, et qui, dans ses lignes d'innombrables maisons et dans ses dédales de rues, n'entretient pas moins de 17 théâtres. Restons en-deça des murs : ne regardons que les colonnes multicolores qui se dressent sur les quais, à l'angle des places, à l'intersection des boulevards, et admirons d'abord l'ingénieux système d'éclairage qui fait ressortir en transparents, pendant la nuit, les affiches qui, de jour, nous tirent l'œil par de grosses lettres tourmentées et voyantes.

La façade même des théâtres, splendidement éclairée, est une amorce à la curiosité. De longues lignes de feu s'y déploient, s'y recourbent, s'y enchevêtrent ; la lumière s'y dessine en arabesques, s'y relève en festons, s'y suspend en guirlandes. Les couloirs, les portes, les escaliers, la place même en sont inondés. En ce moment, les calèches s'arrêtent et défilent, les piétons affluent : c'est un cliquetis d'or et d'argent devant les guichets, une émanation de tous les parfums et un joyeux frou-frou de robes de soie dans les escaliers et au contrôle.

Essayons de décomposer cette multitude. Il y a là les exécuteurs bien peu nombreux relativement, et ayant d'ailleurs une accession particulière. Quant au public *profanum vulgus* [et ce sera peut-être plus que jamais le cas de l'appeler ainsi avec Horace], il se compose de l'immense majorité de ceux qui viennent pour voir ou pour être vus, et du petit nombre de ceux qui viennent pour entendre. Ces derniers sont généralement volés : le théâtre n'ayant plus pour objectif principal de flatter l'intelligence, mais les sens ; et entre tous les sens de flatter la vue. C'est la fête du regard ; et il y en a pour tous les goûts. On sait où aller pour voir danser, pour voir pleurer, pour voir rire, pour voir agoniser, pour voir mourir. La musique, la tragédie, la comédie elle-même ne sont plus que prétextes à décor ; et sur l'affiche, on décomposera la

pièce, non plus seulement en tant d'actes, comme jadis, mais en tant de "tableaux," qui donnent la mesure de l'attraction, sinon de l'intérêt de l'opéra ou du drame.

Nous avons déjà le vieux château de la *Dame blanche* avec tous ses détails scrupuleusement archéologiques, le beau vaisseau à trois ponts de l'*Africaine* se balançant sur une mer houleuse et fuyant aux yeux de la salle émerveillée, avec son équipage aussi innombrable que mélodieux. Il y avait les montagnes de la Suisse dans *Guillaume Tell*, avec des couchers de soleil et des clairs de lune saisissants ; puis, des cimetières, des cathédrales, des palais, des paysages, des torrents, des fleuves, des meutes de chiens, des chaos d'armées, des cortèges de moines et d'évêques, des situations dramatiques, où l'on voyait briller les épées nues et couler le sang.

Nous avons perfectionné tout cela ; et dernièrement encore, une grande actrice réussissait à reproduire, dans une savante contraction des muscles et du visage, les épouvantables ravages de l'agonie. Tout Paris a couru pour voir mourir Croizette dans le *Sphinx*. Et réellement Croizette jouait la mort. Les spasmes, la pâleur verdâtre, le râle, les contorsions, la roideur cadavérique, tout se reproduisait sur cette figure éminemment passive et impressionnable ; et les gladiateurs mourant avec grâce, ne furent pas salués de plus d'applaudissements.

Plus récemment encore, une locomotive faisait son apparition sur la scène, non pas une locomotive en carton, mais une bonne et belle machine de fer, grondante, bouillante, fumante, avec tout son outillage et son personnel accoutumé. On a parlé naguère d'art appliqué à l'industrie : ne vous semble-t-il pas que ce serait ici le cas de retourner la formule et de parler d'industrie appliquée à l'art ; application que celui-ci ne souffre jamais sans décheoir, si tant est que même il puisse y survivre.

On se demande ce que Racine, Corneille et Molière eussent pu composer, si, pour leur malheur et pour le nôtre, ils fussent nés dans ce siècle. Obligés de compter avec notre goût dépravé pour le décor, que seraient devenues leurs belles conceptions dramatiques ou comiques ? Où auraient-ils pris l'idée de ces fines analyses du cœur humain, de ces dialogues émouvants sans être forcés, de ces situations naturelles sans être banales, de ces tirades sublimes qui n'empruntent rien au milieu matériel, tout aux caractères et aux circonstances.....

Il y a là une si évidente exagération dans le sens de la décadence, que les vrais critiques en sont épouvantés. Ils se demandent où nous allons, avec ces féeries dont tout le monde s'est engoué, et si l'art dramatique et musical va se confondre désormais avec des

questions de trucs et de mécanisme.—“Prenez-y garde, disait M. de Metternich, rien n'est plus utile que l'alliance de l'homme avec le cheval : mais il faut être l'homme et non le cheval.” De même dirons-nous de l'alliance du génie dramatique ou musical avec le savoir-faire de la mise en scène : qu'on fasse des décors ; qu'on les associe harmonieusement, sobrement à l'idée ; mais gardons-nous que la pièce soit le décor et non pas l'idée.

A première vue, il semble que l'Etat ait beaucoup fait, pour maintenir l'art théâtral à un niveau convenable. Il a établi la censure et accordé la subvention.

La censure, affirmation du devoir strict qu'a le pouvoir de se protéger lui-même, en défendant tout ce qui, de près ou de loin, assure et confirme sa propre autorité, n'a été qu'un rempart insuffisant, toujours violé, souvent franchi par la licence. Dans cette longue lutte, autant de batailles engagées, autant de pertes. Plus le fruit a été défendu, plus il a été mangé ; témoins les démêlés de Beaumarchais avec la censure, au sujet du *Barbier de Séville* et du *Mariage de Figaro*, démêlés où la cour elle-même était complice : puis, les empiètements successifs de la révolution et des mauvaises mœurs, jusqu'à ce qu'enfin, vers 1851, la courtisane elle-même, avec ses deux acolytes inséparables, l'argot et l'argent, fit son avènement sur le théâtre.

Je sais bien qu'on a tenté d'expliquer qu'ici, le mal était sorti du bien : en ce sens qu'un certain respect du foyer avait produit, par l'émigration forcée du vice, ce monde rival qui est le demi-monde. On a ajouté qu'il y avait là une sorte de progrès sur le XVIIIème et même le XVIIème siècles, alors que le goût des aventures trouvait à s'exercer librement dans la société elle-même et que l'adultère était l'accident le plus commun dans les zones tempérées de la famille. Mauvaises raisons, mauvaises pièces : la famille n'en a pas moins continué à déchoir, les mauvaises mœurs à pulluler et l'art à perdre son auréole et son prestige.

Il a suffi que la censure fermât les yeux, pour que les Directeurs de théâtre se fissent concurrence en ce triste genre. Leur intérêt était en jeu ; et ces pièces étaient de celles qui *tiennent l'affiche*. Ne m'en demandez pas davantage. Mr. de Bismarck a dit un jour ce mot, qui n'a pu devenir moral, même en restant célèbre : *la force prime le droit*. Pour les Directeurs, il y a un autre axiome : “la caisse prime tout ; et après nous le déluge.” On sait que nos malheureux ancêtres du dernier siècle en disaient autant, sans penser qu'ils prophétisaient et que ce déluge serait de sang et de larmes !

D'ailleurs, pour que la censure fût efficace, il nous faudrait

autre chose que des gouvernements se succédant ou plutôt se renversant sans cesse les uns les autres et dont le dernier venu, comme cadeau de joyeux avènement, ne croit pas pouvoir mieux faire, que de lever tous les interdits et de mettre bas toutes les dignes.

Celui qui s'annonçait comme le plus sévère de tous, le second Empire, n'a pas résisté longtemps aux obsessions et aux récriminations des auteurs, des acteurs et du public, surtout dès qu'il y entra un dérivatif aux passions populaires. On sait ce qu'il leur jeta en pâture, et la triste célébrité d'une femme, qu'on ne voulut acclamer et entendre, qu'après qu'elle eut chanté à la Cour. Par ses couplets, Mme. Thérèse fut l'initiatrice de l'opérette, "cette musique qui ne chante pas, mais qui crie," comme on l'a définie heureusement. Sans le Souverain, sans les faveurs impériales, sa voix eut achevé de s'érailler sur les tréteaux d'où elle n'eut jamais dû descendre et, avec elle, fussent restés dans l'ombre nombre de ces talents de convention, dont la renommée s'enroue aujourd'hui à proclamer la gloire.

L'opérette est aujourd'hui en possession d'un grand nombre de théâtres parisiens que le monde entier nous envie. Ses airs deviennent rapidement populaires, ses artistes rapidement célèbres, ses compositeurs non moins promptement enrichis. Entre Charles Lecocq et Jacques Offenbach c'est une course au clocher, c'est une concurrence à mort, c'est une compétition vertigineuse : mais rassurez-vous : tous deux réussissent, tous deux trouvent place. Auprès de ces maîtres nouveaux, notre Gounod et notre Ambroise Thomas ne sont que fantômes. Ils sont distancés, démodés, détrônés. Ce sont les ancêtres, les Barbares, les fossiles de la musique. On ne sait plus leurs airs ; on oublie les noms de leurs majestueux opéras : mais l'opérette, mais la *Fille de la mère Angot*,elle a 100, 200, 500 représentations. Les gamins de la province la plus reculée en savent les motifs, le plus petit ménestrel de village en joue les airs à valser, et dernièrement au défilé d'une immense revue, la musique militaire jouait la marche de la Mère Angot, à Petersbourg, devant le Czar de toutes les Russies.

Pendant quelque temps, on avait craint l'envahissement de notre scène, par la sombre, étrange et tonitruante musique à laquelle M. Wagner a donné son nom. Cette orchestration puissante compliquée, chargée de cuivre, faisait peur, et malgré le mérite réel de certains morceaux, le public parisien regimbait contre cette autre invasion allemande. Ce n'était pas la peine de s'en préoccuper. L'opérette paraissait à l'horizon, la musique de Wagner tombait d'elle-même.

Il faut dire que l'opérette est un fruit de l'esprit français, avec tous ses défauts et quelques unes de ses qualités. Légère, fraudieuse, endiablée, d'un naturel étourdissant et d'une couleur locale telle qu'il ne semble pas, étant donnés les mots, qu'ils puissent revêtir d'autre air et d'autre mélodie, elle est aussi d'un réalisme grossier, parfois révoltant, et ne prête guère qu'au mauvais rire. Le travestissement et la parodie est son grand, et je dirai son unique moyen de succès, s'il n'y avait pas aussi le piment des féeries, des ballets et la bande décolletée des figurantes. Ce que sont ces exhibitions et ces nudités, ces pas risqués et ces balancements érotiques, je renonce à le dire. Le feu de la rampe seul, la nuit, l'heure, le lieu, les conventions font qu'on en est venu à regarder sans rougir de honte ou d'indignation, un pareil spectacle ; et l'on se demande comment l'Etat peut tolérer, ou même subventionner dans des palais construits à ses frais, une scène, des personnages et des costumes, sur lesquels la police ferait main-basse dans la rue.

" Ces sortes de pièces " dit judicieusement un auteur, " doivent être vues à l'envers ; il faut tourner le dos à la scène, et regarder la salle." Car les spectateurs sont autrement curieux à voir, que les femmes peintes qui prennent des attitudes au milieu des architectures en carton. Sur les visages, c'est l'expression de la bestialité qui domine, et parfois l'admiration presque douloureuse de quelque collégien, que l'émotion étrangle. Après cela, que parlez-vous du Lion ? le public est le roi des animaux.

C'est le moment d'aborder la question des subventions et de dire à la louange de l'Etat, qu'on ne les accorde, généralement, qu'aux théâtres qui se respectent. Cela ne saurait nous empêcher de trouver exagéré, ce chiffre total de un million 400 mille francs, que l'on alloue annuellement à 5 d'entr'eux, surtout dans des années de malheurs publics comme celles que nous venons de traverser et alors qu'on n'a pas craint d'imposer le travail lui-même. Le plaisir, surtout un plaisir inaccessible à l'immense majorité des contribuables, était tenu de prendre sa part de sacrifice et l'on peut dire sans manquer de respect à l'art, qu'il pouvait et devait réduire ses dépenses. Loin de là, l'Opéra a continué d'émarger au budget pour 800 mille francs, l'Opéra Comique pour 140 mille, le Théâtre Français pour 200,000, l'Odéon pour 60,000, le Théâtre Lyrique pour 100,000 ; et pendant que la France payait à l'Allemagne sa formidable rançon, on a achevé, Dieu sait à quels frais, le Nouvel Opéra commencé sous l'Empire.

Le monde n'avait pas vu, il ne verra pas de sitôt peut-être un pareil temple élevé à la Musique. De Montmartre ou des tours Notre-Dame, le Nouvel Opéra apparaît grandiose, immense. De

près, les avis sont partagés ; et les critiques ont été aussi vives, que certaines louanges avaient été chaleureuses. On ne peut refuser à l'architecte, l'honneur d'avoir résolu un grand problème d'une manière pratique, puisque l'édifice, depuis un an déjà semble répondre à sa destination. Le grand escalier est déjà célèbre dans le monde entier, ainsi que les peintures de Paul Baudry, que l'effet du gaz condamne malheureusement à disparaître. Généralement on peut dire que l'œil est plus tiré par le détail, que satisfait et reposé par l'ensemble. C'est une orgie de marbre et d'or, disait quelqu'un ; et peut-être ce mot si dur a-t-il toute la valeur d'une critique.

Tel qu'il est, le Nouvel Opéra se ferait pardonner les soixante millions qu'il a coûté, s'il arrivait à justifier son titre d'*Académie nationale de Musique* : c'est-à-dire à donner l'essor et la gloire aux compositeurs français et à discréditer, à son profit, les boutiques de la musique bouffe. De ces deux objectifs, le dernier on peut le dire, a été complètement manqué, et quant au premier, il n'a été atteint qu'en partie. Paris, en cela comme toujours, s'est montré ou trop hospitalier, ou trop oublieux de la France. Il a prodigué la gloire et les bravos aux Meyerbeer et aux Weber : il a été la veine de succès qu'ont exploitée les Rossini, les Verdi, les Donizetti et autres étrangers que toutes nos faveurs n'ont pu naturaliser français et qui occupent, trop souvent au préjudice de nos illustres compositeurs, une scène qui fixe les regards du monde.

Le Théâtre-Français est peut-être plus heureux dans la concurrence qu'il fait sur un autre terrain, aux empiètements de l'art en décadence. C'est toujours la maison de Molière, où l'on dit le mieux les plus belles choses. La compagnie y est restée bonne, se recrutant d'office, parmi tout ce que les autres théâtres forment de meilleur ; les traditions y sont à peu près intactes et le répertoire de nos chefs-d'œuvres y est complet. Tout ce que l'on peut reprocher à la célèbre compagnie, c'est de n'y pas puiser davantage. Parfois aussi le public a des éclairs de bon sens et d'indignation contre ceux qui le corrompent. Pour un rien, il se révolte contre ses idoles et montre les dents à ses favoris..... Ainsi tombent nombre de mauvaises pièces, au grand désespoir de leurs auteurs, qui ne rougissent pas quelquefois d'exhaler publiquement leur rage, tant il est vrai, qu'il y a des gens qui se croient punis, quand ils ne sont pas recompensés du mal qu'ils ont fait : et nos amuseurs publics doivent être de ce nombre. S'ils sont en somme et généralement beaucoup plus heureux qu'il ne faudrait, c'est que les peuples ont le théâtre qu'ils méritent.

TH. B.

MATHILDE DE CANOSSE.

I.—LE RÉCIT DE GUNZONE.

Dans une belle et vaste plaine du pays de Reggio, qu'arrosent les rivières de l'Enza et du Crostelo, sous l'ombrage d'un orme antique et touffu, sont assis quatre fauconniers de la comtesse Mathilde. Ils attendent que la haute et puissante dame sorte le matin avec toute sa cour, de la forteresse de Canosse, pour chasser au faucon dans les marais, qui, à l'époque où commence cette histoire, s'étendaient sur les champs de la Lombardie, aujourd'hui si fertiles, mais alors couverts de forêts et de marécages causés par le débordement des fleuves. Le plus âgé des fauconniers se nommait Gunzone : il a été maître de la fauconnerie de Boniface, père de Mathilde, et s'est adjoint pour aide Marculfe, homme déjà mûr et ayant passé la quarantaine. Vidbode et Godalsto, les deux derniers varlets, sont de jeunes garçons robustes et pleins d'ardeur. Dès le point du jour, Gunzone avait dépêché les deux jeunes gens vers les rives de l'Enza, pour y découvrir quelques traces de grues, de bécasse ou de hérons : aussi Goldasto avait-il pris par les gués de Saint-Paut et Vidbode s'était-il tenu plus haut du côté de Ciano. Tous deux furent de retour au lever du soleil, disant qu'au bord de l'Enza se trouvaient des grues et des vanneaux en grand nombre, que des bandes d'alcyons, d'oies et de canards sauvages se montraient dans les marais et que la lisière du bois retentissait des cris du faisan, des perdrix rouges et grises, tandis que les colombes et les ramiers s'ébattaient sous le feuillage.

—Bien ! bien ! dit alors Gunzone, nous aurons de quoi satisfaire notre dame et maîtresse, et divertir la belle Yolande qui prise si haut la chasse au vol.

—Et te donne de si bons pourboires, n'est-ce pas ? dit Marculte ; sans compter ce qui te revient de madame, tu trouves toujours moyen d'attraper dans le partage un bon tiers de plus que ce que nous recevons.

—Et cela n'est-il pas juste ? N'ai-je pas été fauconnier du vieux comte ? ne m'avait-il pas chargé d'enseigner *le vol* à la petite comtesse, alors qu'elle n'était pas encore plus haute que ça, et déjà, je vous jure, alerte et vive comme une bergeronnette. Je commençai à lui donner les premiers principes avec un autour si bien dressé, qu'au moindre signe il venait sur le poing comme un moineau franc, puis se perchait sur votre épaule et vous faisait des caresses comme un petit chien, tant il était apprivoisé. Mais son adresse était plus admirable encore. Souvent du haut des côtes de Rosena où nous allions ensemble, la petite comtesse le lançait tantôt sur les merles siffleurs, tantôt sur les geais, espèce d'oiseaux très-rusés, comme vous savez et très-difficiles à prendre ; mais l'autour en quatre coups d'ailes, l'accrochait tout d'abord : il allait jusqu'à saisir d'emblée même la bécassine, dont le vol est saccadé, incertain, irrégulier : l'autour était sur elle d'un élan, et la jetait à terre. Il avait tant de cœur et de feu qu'il ne craignait pas d'attaquer la buse et le gerfaut sauvage ; il se précipitait sur eux et leur arrachait les plumes. Il faisait beau le voir décrire un cercle autour de son ennemi et s'élever ainsi jusque dans les nues, puis retomber d'aplomb sur lui, le lier et venir à terre attaché à sa proie. Le vieux sire, qui nous suivait de loin, venait nous rejoindre, et après avoir fait quelque caresse à sa fille qui lui présentait une si belle chasse, il se tournait vers moi, et me disait : "Gunzone, tu te feras voir à l'office," et je n'y manquai pas vers l'heure du dîner. Si vous aviez vu les assiettes de restes que m'apportait Bertaride le varlet ! On y trouvait de tous les dons de Dieu. C'étaient des carcasses de perdrix et de bécasses, des têtes de chevaux toute entières, des mâchoires de porc, des tas de tranches de veaux de lait, et des morceaux de pain blanc, et ma gourde pleine de vin pur. J'en avais pour vivre du dimanche au jeudi, moi et ma pauvre Mattea ; que Dieu veuille avoir son âme !

—Dis donc, s'écrie Vidbode, le marquis Boniface avait sans doute de bons faucons, mais qu'il en eût autant que Dame Mathilde et d'aussi forts que les siens, j'ai peine à le croire. Regarde un peu sur mes perchoirs ces dix faucons laniers et ces huit montagnards, tous rudes jouteurs. Goldasto en porte vingt-quatre, dix éperviers, dix gerfauts tachetés et quatre pèlerins, qui valent la rançon d'un roi. Toi-même, Gunzone, tu en portes sur le poing deux couples de haut lignage et qui iraient attaquer l'aigle par delà les nues.

Marculfe en a plus de vingt de toutes les races : sacres, autours, tiercelets, émouchets, tous rapides et pleins d'ardeur. Dis-moi donc un-peu si l'Empereur en a autant, et d'aussi vigoureux, aux serres plus fortes, au bec plus acéré, plus prompts à s'élaner sur la proie, plus ardents à l'attaquer et à la vaincre ?

—Je ne parle pas de l'Empereur, mais je sais que le marquis Boniface en possédait plus qu'aucun seigneur d'Occident. Croirais-tu que ses fauconneries et ses mues couvraient un demi-mille de terrain ? Ecoute un peu ceci. Le magnanime Albert gouvernait, au nom du vieux sire, la bonne ville de Mantoue : le Marquis l'envoya à l'Empereur Henri II, pour offrir des présents à ce prince. Albert ajouta à l'offrande de son seigneur suzerain cent palefrois de grand prix et deux cents faucons, de toutes races et de toutes plumes, dressés à toute sorte de chasses.

—Puissances du ciel ! s'écrièrent les deux jeunes gens. Deux cents faucons en pur don ! et il en avait sans doute gardé quelques uns pour son propre usage ?

—A coup sûr. Or, si un simple vicomte, vassal et feudataire du Marquis, pouvait faire un pareil présent, combien plus considérable devait être la fauconnerie de son suzerain ? Nous étions bien soixante-cinq tant fauconniers que chefs de fauconnerie, autoursiers et valets de fauconnerie, sans compter les chefs de mues, qui mettaient en mue jusqu'à cent faucons à la fois, afin que le Marquis pût néanmoins chasser à sa fantaisie. Jamais il n'allait en chasse sans faire voler cent et même deux cents faucons. Les valets de chiens, les piqueurs, les veneurs étaient plus de cent, et tous, ainsi que nous, portaient la même livrée, si ce n'est qu'ils avaient le cor en bandoulière et que leur chaperon était orné d'une queue de lièvre, de martre, ou même de renard, tandis que le nôtre avait l'aigrette de plumes de faisan ou de héron. Leur justaucorps était de peau de daim mouchetée de blanc, le poil en dehors, et le nôtre, comme aujourd'hui, de peau de cerf chamoisée, avec les bottes de cuir gras de Bulgarie, pour nous préserver de l'humidité des marécages et de l'eau des fondrières.

—De façon, reprit Goldasto, que les équipages de chasse occupaient tout l'espace qui règne derrière la fauconnerie et s'étendaient peut-être même jusqu'à la gauche des écuries.

—Nullement, reprit Guzone ; les écuries étaient du côté des remises et de la sellerie, aux colonnettes de laquelle étaient suspendus, par milliers, écus, lances et épées, polis et étincelants à éblouir les yeux. Aux râteliers étaient attachés trois cents destriers, coursiers, palefrois, genêts d'Espagne et autres chevaux de trait et de charge. Outre cela, dans les remises, on voyait le capa-

raçons, les housses de malles, de plaques, de brocard, de velours d'une richesse extrême ; venaient ensuite les selles aux pommeaux d'or et d'argent, les têtières d'acier, les croupières à franges et à cocardes dorées...

—Enfin, un train d'empereur, dit Marculfe. J'ai souvent entendu répéter à mon grand-père que le roi Conrad, parlant du marquis, disait : Boniface, le plus riche des princes chrétiens...

—Tu vas peut-être m'apprendre cela, moi qui l'ai connu tout enfant, quand j'étais avec mon père à dresser les faucons de Bianello. Mon père, Dieu lui fasse paix ! était son fauconnier, lorsque le marquis se rendit en Lotharingie pour épouser Dame Béatrix, qui était fille du duc Frédéric et de Mathilde de Suède, laquelle fut la mère de notre maîtresse, et que tu as bien connue, Marculfe.

—Elle me voulait du bien et était joliment généreuse pour moi. C'était là une vraie dame... aussi tout le monde l'honorait-il comme une reine.

—Eh bien ! mes amis, mon père, qui faisait partie de la suite du marquis lorsqu'il se rendit en Lotharingie, contait des choses merveilleuses de ce voyage. Imaginez-vous que les mors des chevaux étaient dorés, les têtières ornées de torsades de perles et semées de pierres précieuses ; toutes les boucles étaient en argent, même celles des bidets, les arçons brodés d'or, les housses toutes brodées, et les étriers tantôt d'or uni, tantôt émaillés ou ciselés. Enfin, pour couper court, il me disait que le marquis avait fait ferrer d'argent toutes ses montures, en défendant aux maréchaux de river les clous qui les attachaient, lesquels étaient d'argent aussi. De cette façon les chevaux les perdaient en chemin, et il était défendu de les ramasser, mais on devait en remettre de neufs. Aussi fallait voir comme les pauvres gens s'empressaient de les recueillir et la figure qu'ils faisaient à tant de magnificence.

—En voilà des seigneurs, j'espère. Des fers d'argent à des chevaux !... et des fers qu'on ne rive pas !... et qu'on ne daigne pas ramasser !...

—Tu n'es pas au bout de tes étonnements. Le destrier du marquis était si richement caparaçonné, que la housse seule valait une province tant elle brillait de pierreries. Elle retombait sur la croupe et descendait jusqu'aux jarrets, sur les flancs et sur le poitrail, en lambrequins constellés de diamants et d'autres pierres précieuses. La têtière était d'or pur et ornée au sommet d'un rubis d'un prix inestimable. De plus, toute cette magnificence n'était pas pour le marquis uniquement... Les barons, les écuyers, les archers, les trompettes et jusqu'aux simples simples valets en avaient leur part. Le justaucorps de mon père était tellement

chargé d'or et d'argent qu'à peine pouvait-on en voir le fond de peau de chamois.

—C'est sans doute, reprit Marculfe, celui qu'il portait aux noces de notre maîtresse avec le duc Godefroi. J'étais fort jeune alors, mais je me le rappelle bien ; je n'ai jamais vu depuis autant de pompe aux fêtes qu'a données Dame Mathilde.

—Allons donc ! s'écria Gunzone, mon père, Dieu lui fasse paix ! m'a dit que les noces de la comtesse avec notre prince, quelque magnifiques qu'elles aient été du reste, ne peuvent être comparées à celles du Sire Boniface, son père, avec Dame Béatrix. Les réjouissances se prolongèrent pendant trois mois dans sa royale villa de Marengo, sur les rives du Mincio, non loin de Mantoue. Je n'ose vous en faire la description, car vous me traiteriez de hâbleur tant c'était brillant et royalement fait. Les plus grands seigneurs de France, d'Allemagne et d'Italie s'y trouvèrent : ils demeurèrent stupéfaits d'une telle splendeur et s'écrièrent d'une commune voix qu'il n'y avait pas dans toute la chrétienté de prince plus magnifique que le marquis.

—Bah ! dis toujours : si tu le tiens de ton père, ce doit être vrai, car il était homme de bien et incapable de mentir, Marculfe l'a bien connu.

—Je ne vous dirai que ce qu'il m'a raconté cent fois au coin du feu dans les longues soirées d'hiver. Ainsi, il affirmait que le palais du marquis resplendissait de toutes parts de riches tentures de soie, de pourpre, de tapisseries et que chaque salle était ainsi décorée. Les planchers étaient de marbres rapportés ; les plafonds, peints et dorés, avaient des incrustations en ivoire et en ébène. Les meubles étaient couverts de sculptures et d'ornements en or massif : les lits disparaissaient sous les courtes-pointes et les rideaux de damas et de brocart. Dans les salles destinées aux repas, on trouvait des tables toujours servies ; les dressoirs étaient disposés avec ordre ; et les volières, les clipiers, les basses-cours, les parcs, les abattoirs abondaient en animaux de toutes sortes. Mais le marquis ne se bornait pas à mener grand train pour lui seul : il recevait beaucoup et traitait noblement ses hôtes selon leur rang ; il leur faisait fête et leur procurait mille divertissements. De longues tables étaient souvent dressées sous de grands pavillons de soie, au milieu de la prairie qui s'étendait au pied du château sous l'ombrage des ormeaux et des platanes touffus dont le feuillage frémissait au souffle de la brise. Au milieu de la pelouse, s'ouvrait un large puits qui, au lieu d'eau, fournissait un vin de qualité rare et généreuse. On l'y puisait au moyen de deux seaux d'argent que supportait une longue chaîne de même métal : ces deux seaux

montaient et descendaient alternativement vides ou pleins, et l'on versait leur contenu dans de grands vases d'or que l'on portait sur les tables des convives.

—Corbeuf ! quelle ripaille, mes amis ! s'écria Vidbode. Que n'étais-je là ! Comme j'aurais tendrement caressé ces beaux vases d'or, si toutefois je n'avais donné la préférence aux deux seaux eux-mêmes. Je m'y serais attaché et les aurais mis à sec sans qu'on eût besoin de siffloter comme je fais à mon cheval pour l'engager à boire. Ah ! Gunzone, qui sait dans quel état ton père rentrait le soir ?... C'est là que l'on appelle boire à tire-larigot... du vin à seaux ! Je me contenterais, en ce moment, d'en avoir à cruches. Et dis donc, Gunzone, quelle chère faisait-on ?

—Une chère telle que, des reliefs, on nourrissait encore tout le pays quand les gens du château s'étaient bien repus. Et n'allez pas croire que les plats fussent présentés aux convives par des valets ordinaires : allons donc ! on les apportait des cuisines sur des palefrois richement harnachés. A la table de la châtelaine et des nobles dames, on les envoyait sur deux haquenées blanches comme la neige, couvertes de housses écarlates brodées d'or et ornées d'émeraudes, de rubis et de saphirs, portant sur la tête un riche plumail de héron et des glands d'or et de pierreries qui scintillaient comme des étoiles. A la table du marquis, les mets arrivaient sur de magnifiques palefrois couverts de velours cramoisi, avec des poitrails d'or et les armes du maître en argent ciselé dans de grands écussons qui ornaient les coins de ces housses, dont les bords eux-mêmes secouaient des franges et des effilés de soie et d'or. Les haquenées et les palefrois étaient accompagnés de deux porte-masses et suivis des maréchaux qui soutenaient les larges plats d'argent où fumaient les perdrix, les faisans et les paons que l'on allait découper sur les tailleirs. On voyait arriver des rôtis de sangliers tout entiers, de daims, de chevreuils, de jeunes porcs, de veaux entourés de basilic, de thym, de menthe, et de romarin qui exhalaient un parfum !... Dieu sait !... Puis venaient des bassins d'argent, où s'amoncelaient les oies grasses, les canards, les dindons (1) au jus, couchés sur des lasagnes, des vermicelles ou des maccaronis ; enfin paraissaient les poissonnières chargées de poissons monstrueux, d'esturgeons, gros comme des timons de chariots, les broches garnies de gibier de toute espèce, les toutières pleines de pâtisseries de tous genres, les étagères aux rebords dorés qui

(1) Le savant auteur fait ici un anachronisme, attendu que le coq d'Inde, vulgairement nommé dindon, n'a été introduit qu'au XVII^e siècle. Ce qui rend cette légère erreur plus piquante encore, c'est que l'on doit l'importation de ce magnifique oiseau à la célèbre Compagnie dont le Révérend Père Bresciani est un membre si distingué.

retenaient avec peine des pyramides de pommes roses, de poires musquées, de coings, de calvilles, de prunes catalanes, de mirabelles dont les couleurs variées flattaient délicieusement la vue.

—Per Bacco (1), s'écria Goldasto, en voilà des festins de gourmets : et tout cela a duré trois mois ? Mais où diantre le marquis prenait-il ces sangliers, ces daims, ces chevreuils, et toutes ces charretées de provende ?

—Bah ! cela ne l'embarrassait guère, répondit Gunzone. Figurez-vous donc que les épices nécessaires aux assaisonnements étaient en si grande quantité qu'on n'aurait pu en piler assez avec un mortier. On les faisait moudre au moulin à épeautre. Il fallait voir les boisseaux et les sacs de noix muscades, les tonneaux de clous de girofle, de coriandre, de poivre, de cannelle, tous ingrédients à vous emporter la bouche. Le bon sire tirait de ses parcs, de ses bois, de ses marais les sangliers et la venaison : ses faucons lui fournissaient le gibier à plumes ; ses lévriers, les lapins et les lièvres ; ses chiens d'arrêt, les perdrix, les bécasses, les faisans. Ses pâturages engraisaient pour lui les bœufs, les moutons, les chevreaux, les génisses ; le Pô lui livrait ses esturgeons ; les fossés du Mantouan leurs anguilles ; les rives de la mer près de Mesola et de Spina leurs poissons sans nombre.

—Diantre !... Les terres du marquis allaient jusqu'à la mer ? demanda Marculfe.

—Oui, certes... et où donc n'a-t-il pas de terres notre maître ? Il en a autant qu'un roi couronné. Le Révérend Père Donizone qui habite là haut, au couvent de Canosse, et qui est si savant que tous les moines en sont émerveillés, disait un jour à l'écuyer Adelwaldo, alors page de notre maîtresse, que le marquis Boniface était un si riche et si puissant seigneur, que du rocher de Canosse, d'où l'on découvre cependant presque toute la Lombardie, on ne voit encore que le tiers de ses possessions. Ainsi jugez ! Si nous regardons à droite, nous trouvons Reggio, Modène, Ferrare ; et de là, en descendant toujours le Pô, voici la Polésine, Adria, Comacchio, jusqu'à l'Adriatique. Vous voyez si l'on arrive à la mer, et si les plies, les raies, les dorades, les muges, les rougets se pêchent chez lui. Si du haut du donjon de Canosse nous nous tournons vers la gauche, nous découvrons Parme, Plaisance, Crémone, Mantoue. Peu de chose, comme vous voyez : eh bien ! ce n'est rien encore auprès de ce qu'il possède de l'autre côté des monts. Au delà du Frignano et de la Garfagnana, il a des terres magnifiques : pou-

(1) *Par Bacchus* ! exclamation comique fort usitée en Italie.

sez jusqu'au mont Bardone, montez jusqu'à Ancisa, redescendez ensuite vers Macra, et vous trouverez Pontremoli, Carrare, Massa et la mer encore. La mer, entendez-vous? Donc le marquis était le maître de deux mers, messeigneurs, n'est-ce pas? Pendant que Donizone tenait ce discours à notre gentil Adelwaldo, moi, j'écoutais bouche béante; mais à quelque temps de là, Dame Béatrix m'envoya porter six faucons pèlerins à l'un de ses barons de Lucques, et alors j'ai vu la mer de mes propres yeux, du haut d'une colline, près de Viareggio.

—Et y a-t-il du poisson dans cette mer? demanda Vidbode.

—Quelle demande! mais, sans doute, qu'il y en a, et du bon, et en quantité, et j'en ai mangé à Lucques, dans le château du baron qui y réside pour la comtesse Mathilde. J'ai vu des poissons, de l'espèce que l'on nomme meuniers, gros comme mon bras. Je restai bien six mois à Lucques, à enseigner l'art du fauconnier aux varlets du baron: ils prétendaient qu'une grande partie de la Toscane obéit à notre maîtresse. Je trouvai même là Welfe de Spolète, qui affirma qu'elle régnait et commandait jusque dans l'Ombrie, jusqu'à Camerino, et sur une grande partie de ces contrées, que l'on nomme les Marches (1).

—Et tout cela appartenait au marquis Boniface, son père? demanda Marculfe.

—Sans doute; et il faut encore y ajouter les villes, les terres et les châteaux qu'il possédait en Lotharingie et que sa femme lui avait apportés en dot. Il pouvait donc sans peine mener le train dont nous parlions tout à l'heure, et traiter si bien seigneurs et gentilhommes qu'ils pussent dire: "En vérité, Boniface est magnifique comme un roi couronné." Sans compter qu'il fit des présents de grand prix à ses hôtes. Aux uns des destriers tout caparaçonnés et couverts de velours, avec des têtiers et des chanfreins d'argent; aux autres des cuirasses d'acier très-fin à arabesques d'or; tantôt c'était des heaumes à cimiers éclatants, des targes d'argent bruni damasquinées en or; tantôt des épées à gardes ornées de pierreries, à lames de fine trempe toutes gravées, ciselées, incrustées d'émail et d'or. Puis, venaient les présents de faucons d'espèces rares, de chiens de toutes les races, chiens dogues, chiens danois, chiens courants. Le marquis ne fut pas moins courtois envers les dames: il offrit des diadèmes de pierres précieuses, des bracelets, des agrafes, des pendants d'oreilles, des bouquets de diamants, de perles

(1) Muratori dit, dans ses commentaires sur Donizone: "Dans les vieilles annales de Modène, la comtesse Mathilde est aussi nommée: Duchesse de Toscane et de Lombardie, de la Marche de Spolète et de la Marche de Camerino."

et de corail travaillé, tous bijoux de grands prix et montés avec un art infini dans les ouvroirs des orfèvres de Bourgogne, ou envoyés de Grenade, de Murcie et de Saragosse par les plus habiles joailliers Maures, qui y avaient joint des merveilles de leur art en filigrane, en ouvrages à jour et en riches émaux. N'allez pas croire cependant que la distribution de ces présents terminât les fêtes : non, non ; le marquis avait fait venir de tous les pays des troupes de troubadours, de ménestrels et de jongleurs, qui, par leurs chants, leurs récits, leur musique, leurs bouffonneries, leurs tours de passe-passe, procurèrent aux nobles hôtes des divertissements tout nouveaux. Le sire voulut qu'ils eussent eux aussi part aux réjouissances, et vous hocherez sans doute la tête avec incrédulité, si je vous dis que plus de six cents pourpoints de drap leur furent distribués, à cette occasion, avec autant de chaperons de drap d'or, d'argent et de velours, de brocatelle et de moire, des surcots de fourrures de martre, de zibeline, d'hermine avec des agrafes de rubis, de topaze, de béryl, de plume, de spinelle, de grenat, qui faisaient monter le prix de chaque équipement à cinquante et même à cent besants d'or.

—Quelles bourdes, l'ami ! s'écria Goldasto. Quand même le puits dont tu nous parlais tout à l'heure eût été rempli de besants, au lieu d'être plein de vin, il eût à peine suffi, je te jure, à tant de prodigalités.

—Tu ne comprends rien à tout cela, mon pauvre Goldasto, c'est pourquoi tu ferais mieux de te taire, grand innocent que tu es ! Ecoute-moi bien : le marquis avait encore assez d'argent de reste pour nous ensevelir dessous tous quatre avec nos faucons, nos perchoirs, nos piquets et nos bonnets. L'Empereur Henri II (1) était un jour en campagne avec le marquis et dinait sous la tente de celui-ci. On servit un daim rôti accompagné d'une salade dont l'assaisonnement se composait d'huile de Lucques et d'un certain vinaigre qui, cent ans auparavant, avait été déposé dans les caves de Modène par Azzo, fondateur de Canosse et aïeul du marquis. L'Empereur, en goûtant de ce vinaigre qui filait comme de l'huile, s'écria : Marquis, c'est du baume que ceci, ce n'est pas du vinaigre ! Le marquis ne releva pas ce propos ; mais aussitôt qu'il fut de retour à Canosse, il fit venir d'habiles ouvriers et leur commanda un grand tonneau d'argent pur. Ces gens s'appliquèrent à ce travail avec tant de soin que l'on distinguait les douves, les cercles, les fonds et jusqu'aux clous des cercles et aux étoupes

(1) C'est Henri III pour l'Allemagne, Henri II pour l'Italie.

de la bonde : le robinet et la clef seuls étaient un chef-d'œuvre d'art. Ensuite il fit faire un chariot avec ses ridelles, ses barres, ses essieux, ses traverses, ses roues avec des raies et des moyeux massifs, un timon, des traits et un joug, toujours du même métal. En voilà de l'argent, j'espère. Eh bien ! ce n'est pas tout. Il fit encore couler deux bœufs d'un travail admirable : on distinguait les queues avec le bouquet de poils, les fanons pendants, les cornes polies et recourbées . . .

—Oh ! pour le coup, Gunzone, s'écrièrent les trois compagnons, ceci est trop fort, et de digestion trop difficile ! plus nous t'écoutons, plus tu veux nous en donner à garder. Diras-tu que les bœufs d'argent marchaient et tiraient leur chariot ?

—Non pas ; ceux d'argent ne marchaient pas, mais ils étaient tirés par deux jeunes tauraux du pays de Reggio, deux bêtes grosses comme deux éléphants, quoi ! Le marquis chargea son vicomte Albert d'escorter le tonneau rempli du fameux vinaigre jusqu'à Plaisance, où se trouvait alors l'Empereur, et de le lui offrir. A la vue d'un présent aussi magnifique, ce prince demeura tout émerveillé.

—Diantre ! mais quand bien même nos faucons pondraient des œufs d'or et d'argent, que cerait-ce que cela auprès des trésors du marquis ?

—Et pourtant, reprit Gunzone, à sa mort, il en laissa encore assez à Béatrix, sa femme, et à Mathilde, sa fille, pour faire d'elles les plus riches princesses de la chrétienté, et leur permettre de mettre sur pied de fortes armées contre cet endiablé d'antipape Cadolaüs, qui voulait, aidé de sa ligue schismatique lombarde, inquiéter le saint Pape Alexandre, notre Evêque de Lucques. Ces vaillantes femmes accommodèrent si bien ce maudit qu'elles lui ôtèrent l'envie de recommencer. Les Lombards accouraient de Pavie, de Milan et de Brescia, fortement appuyés par un corps de troupes allemandes ; ils voulaient forcer le passage, entrer en sécurité avec leur antipape dans les vastes domaines de Beatrix et de Mathilde, puis continuer ainsi tranquillement leur chemin sur Rome, afin de déposséder le saint pape Alexandre ; mais tandis que tout fiers de leur nombre et de leur audace, ils se proposaient de passer le Pô, ils trouvèrent sur ses rives un obstacle qui les arrêta et leur coûta cher.

“ La jeune comtesse et moi, nous revenions un jour des gués de Varvasone : son autour avait lié une crécerelle sans queue, et comme la friponne faisait mine de résister, l'autour, la prenant de telle sorte qu'elle ne pût s'échapper, tantôt lui donnait un coup d'aile, tantôt un coup de bec ; puis la jetant en l'air et la ratrap-

pant au vol, il se mettait à la plumer tant et si bien que les plumes pleuvaient sur nous comme des flocons de neige, jusqu'à ce qu'enfin las de se jouer de cette laide proie, le brave oiseau lui donna le coup de grâce, et l'apporta plumée et palpitante aux pieds de notre maîtresse. Mathilde la regarda avec dégoût, la prit par une aile, et, la faisant tourner en l'air rapidement, elle la jeta sur le sol en disant : "Ah ! que n'es-tu ce damné Codalaüs qui a l'audace de déchirer la robe divine de l'Eglise, et qui veut usurper la chaire de saint Pierre où siège et règne Alexandre, l'élu de Dieu ! Je jure de ne lui laisser ni paix ni trêve que je ne l'aie vu retomber comme ce misérable oiseau, dans la fange d'où il n'est sorti que pour être le fléau du monde !"

"Ainsi dit l'héroïque enfant, et, tournant vers moi ses beaux yeux où brillait encore le feu de l'indignation, elle ajouta : "Gonzone, tu me verras demain sous un autre habit que celui de chasseresse : prends soin de mes faucons, j'espère pouvoir sous peu les déchaperonner pour les lancer sur une proie plus noble que cette hideuse et dégoutante crécerelle !" Puis, posant sa main sur l'épaule de Prando, son palefrenier, elle lui nit : "Tu donneras mon genêt d'Espagne à soigner à Rotaldo et tu viendras me trouver avec mon cheval maure pommelé ; fais qu'il soit pansé et sellé demain à l'aube du jour." Prando inclina la tête et répondit : "Votre Altesse sera obéie."

"Il faut savoir que le cheval maure était le cheval de joute de la comtesse ; quand nous la voyions caracoler sur le préau, manier la lance et brandir l'épée, nous ne pouvions croire que ce fût là une jeune fille de quinze ans. Par sa taille et son embonpoint, elle avait plutôt l'air d'une femme de vingt ans ; et parmi les damoiselles de la duchesse sa mère, lesquelles joutaient parfois avec elle, aucune ne l'égalait en légèreté, en adresse et en valeur. Son cheval lui obéissait comme un lévrier ; elle lançait le dard, la hache ou la masse d'armes avec un poignet d'acier, et maniait la lance, l'épée ou l'estoc comme le premier lansquenet d'Allemagne. Toute petite encore, le marquis, son père, la mettait en selle, et tenant le bridon du cheval, la faisait aller au petit pas, mais elle, dans son impatience, secouait la bride dans ses petites mains, et claquait la langue pour exciter la monture à prendre l'amble, le trot ou même le galop ; tandis que le père était tout heureux de la voir, sans crainte, faire des changements de mains, des demi-temps, des contre-temps, des voltes, des voltes renversés en dirigeant son cheval de ses petites jambes et le manœuvrant à ravir."

—Mais, dit Marculfe, pourquoi avait-elle ordonné à Prando, de

tenir prêt son cheval arabe ? Voulait-elle donc jouter le lendemain du jour où elle chassa avec toi ?

—Oui, elle voulait jouter en effet, et ce fut une rude joute que celle à laquelle elle se livra, je vous l'assure, une joute qui désarçonna Cadolaüs et la fleur des chevaliers lombards ! Je revins donc à Canosse, et, le lendemain, je trouvai toute la cour en grand émoi : les écuyers de la duchesse Béatrix tiraient de l'arsenal des boucliers, des écus, des masses d'armes, des hallebardes, des lances, des épées, des hauberts, des cuirasses, des casques, des morions, des salades (1) de toutes les formes. Nous étions tous surpris de ces préparatifs, ne sachant à quoi ils devaient aboutir. Tout à coup, nous voyons descendre de la grande tour la bannière du comte escortée d'un grand nombre de chevaliers et se dirigeant vers la basilique de Saint-Apollonius. La duchesse Béatrix et la jeune Mathilde s'y étaient déjà rendues : alors le grand connétable posa en terre la lampe de l'étendard, et Mathilde le soutenant avec respect de sa main que couvrait un gantelet d'acier, attendit que l'abbé et ses moines fussent sortis de l'église et l'eussent béni au nom de Dieu, en l'aspergeant d'eau sainte. Cette cérémonie terminée, la jeune comtesse enlevant de terre le gonfanon, l'agita en l'air pour le montrer à la foule, en criant : "Vive saint Pierre ! Preux guerriers de Canosse, portez cette noble bannière jusque sur les champs lombards et rendez-la victorieuse. A l'abri de son ombre, combattez vaillamment l'anti-pape Cadolaüs et ses indignes partisans qui osent prendre les armes contre l'Eglise du Christ. Du haut du ciel, saint Pierre vous protège et vous garde ; que votre bras soit fort, et vous défendrez son siège contre les profanations de l'antechrist : les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre vous, car vous avez la gloire d'être les champions du Dieu des armées. Si vous succombez, à vous la palme des martyrs ; si vous triomphez, à vous la couronne des confesseurs. L'archange saint Michel vous couvre de son bouclier de feu, saint Pierre vous absout de la coulpe et de la peine, Béatrix, ma mère, vous guide à la victoire, et je combattrai avec vous au premier rang." A ces ardentes paroles de la noble jeune fille, tous les assistants brandirent leurs armes, en criant : "Vive saint Pierre ! Vive Béatrix ! Vive Mathilde ! Mort à l'antechrist !"

"Nous étions dans le rayissement de voir l'enthousiasme de notre jeune maîtresse : mais quelle ne fut pas notre surprise lorsque, le jour suivant, au moment où toutes les troupes étaient déjà

(1) Noms de diverses armes offensives et défensives usitées à cette époque.

en selle et prêtes à partir, nous vîmes sortir du palais et paraître sur la grand'place de Canosse, la duchesse montée sur son plus magnifique cheval, le plus beau destrier de ses écuries, et derrière elle, Mathilde elle-même sur son coursier arabe et armée de pied en cap comme un vrai chevalier français. La royale jeune fille brillait comme une étoile, tant elle était souriante et radieuse sous son heaume et son haubergeon, que surmontait un cimier blanc et bleu de ciel qui étaient ses couleurs. Sous sa cotte d'armes, elle portait un haubert d'acier très-fin à clous d'or, et sur la poitrine une tête de saint Pierre avec les deux clefs en sautoir, le tout d'or bruni en haut relief et entouré d'ornements et de feuillage d'un travail admirable. Les brassards, les cuissards et les jambières étaient un composé de petites lames d'acier en forme d'écailles de poisson gravées et damasquinées d'une façon merveilleuse. Le baudrier qui soutenait son épée, formé d'une riche tresse de fils d'or, tombait de l'épaule droite sur le flanc gauche avec tant de grâce, qu'on ne pouvait se lasser de l'admirer. La jeune fille s'avavançait, derrière sa mère, entourée de ses écuyers, et montée sur son cheval favori qui semblait tout orgueilleux de porter la belle guerrière; il courbait l'encolure, dressait les oreilles, et piaffait avec fierté, tout en se pavanant sous la longue housse de velours bleu de ciel qui le couvrait. Cette housse semée d'étoiles d'argent lui descendait par derrière jusqu'aux jarrets, et se divisait sur le poitrail en quatre lambrequins garnis de franges qui lui tombaient jusque sur les genoux : le mors et la gourmette étaient d'or, et la têtère, en acier damasquiné, s'embellissait encore d'un riche panache bleu de ciel et blanc pareil au cimier de Mathilde.

“ A l'arrivée des deux princesses, le grand connétable éleva la bannière, et après avoir poussé le cri de guerre et de joie : “ Vive saint Pierre ! ” les troupes se mirent en marche avec ordre et prirent, sous la conduite des deux nobles dames, le chemin des rives du Pô. L'avant-garde de Cadolaüs les y attendait et l'engagement commença. Toute l'armée des Lombards s'empressa d'accourir, mais les chevaliers de Canosse se précipitèrent sur elle avec tant d'impétuosité, et attaquèrent la cavalerie ennemie de front et en flanc à la fois avec tant d'ensemble, qu'ils la rompirent et la mirent en déroute au premier choc. Prando qui, ce jour-là, suivait la jeune comtesse, m'a dit qu'elle fit des prodiges de valeur. Sa lance se rompit d'abord sur la poitrine d'un lombard gigantesque qu'elle désarçonna : puis, saisissant son épée, elle se précipita comme un jeune lionceau jusque dans les rangs ennemis, frappant d'estoc et de taille, brisant casques et morions, jusqu'au moment où la lame se brisa sur la cuirasse d'un chevalier allemand. Elle

lui en jeta alors le tronçon au visage et cela avec tant de violence qu'il chancela en selle et finit par tomber à la renverse. Recourant aussitôt à la hache d'armes que suspendait à son poignet une légère chaîne d'acier, elle se mit à marteler vigoureusement heaumes et bassinets, bossuant et brisant tout ce qui tombait sous sa main.

— A la vue d'une pareille déroute, l'impie Codalaüs s'enfuit lâchement avec la fleur de ses guerriers, et, à dater de ce jour, il n'osa plus se frotter aux troupes de Canosse. Que ne s'est-il trouvé à portée de la masse ou de l'épée de Mathilde ! Je vous jure bien qu'il n'aurait plus inquiété le saint pape Alexandre, et troublé la paix de la sainte église."

Tandis que le brave Gunzone s'échauffait à raconter les prouesses de sa maîtresse dans son jeune âge, on entendit le son du cor retentir dans les bois. Les quatre fanconniers se levèrent en toute hâte et virent arriver au galop de son cheval un des gens du palais, qui leur dit de se tenir prêts, attendu que sous peu la noble comtesse serait en cet endroit, accompagnée de la marquise Adelaïde de Suse et de tous les autres gentilshommes d'Italie et de France qui formaient sa cour. Tandis que le vieux Gunzone chaperonnait ses faucons.

— Dis donc, Silimbert, s'écria-t-il en s'adressant au nouveau venu, la belle Yolande est-elle de la chasse ?

— Sans doute ; que t'importe ?

— Il m'importe beaucoup, car cette damoiselle lâche le faucon sur la grue avec tant d'à-propos que je la tiens pour la plus adroite fauconnière de la cour.

Il se tut aussitôt, car on entendait déjà le hennissement des chevaux retentir sur la lisière de la forêt.

II.—LE CHATEAU DE CANOSSE.

Ce rocher escarpé et presque rond qui se dresse sombre et sévère au-dessus des vallons de l'Apennin, vers le sud de la ville de Reggio, est le rocher de Canosse. Désert, nu et aride du côté du levant, il surplombe d'affreux précipices dont l'œil du passant ne peut sonder la profondeur. Tout est silence, désolation, ruines, âpreté dans ces tristes lieux. Ces rocs abruptes aux flancs noirs et escarpés semblent être, quand on les voit de la vallée op-

posée, les pavillons funèbres de l'armée de la mort. Là jamais on n'entend le frais murmure des eaux ; le ruisseau limpide se tait ; la verdure et les fleurs sont inconnues sur ses bords ; le gazouillement des oiseaux n'y retentit pas : le chant de la bergère qui mène paître son troupeau sous la glandée, celui du laboureur qui conduit sa herse sur le sol labouré ne réveille pas le morne silence de ce lieu que n'ombragent ni l'yeuse touffue, ni le chêne au vert feuillage.

Toutefois, le rocher de Canosse attire l'œil du voyageur ; il semble lui dire que la gloire d'ici-bas est fragile et de peu de durée. Dans son muet langage, ce rocher lui offre, un grand enseignement : " Contemple du haut de ma cime, les plus belles, les plus riches, les plus somptueuses cités de l'Italie et apprends que je fus jadis le berceau de la noblesse, de la magnificence et du savoir. C'est ici que naquit la civilisation italienne ; c'est d'ici que descendirent sur le monde les mœurs douces, la politesse, les beaux-arts, le langage châtié et harmonieux, les manières élégantes. C'est ici que ce révéla la valeur italienne ; ici que se brisa la colère des Lombards et la fureur des Allemands. " (1)

Le château de Canosse fut construit en l'an 900, sur ce vaste rocher, par Azzo de Toscane, qui y donna asile à l'impératrice Adelaïde échappée de la tour de Garde où Béranger la retenait prisonnière. Ce prince vint mettre le siège devant ses murs qui lui résistèrent pendant trois ans et demi, car le château était si bien défendu qu'il ne put jamais s'en rendre maître : Plus tard Béranger ayant osé livrer bataille à Othon-le-Grand, fut fait prisonnier à son tour. Albert son fils, qui lui succéda sur le trône de Lombardie, voulut aussi s'emparer de Canosse, mais après un siège de deux ans et trois mois, il fut contraint de s'éloigner non-seulement de cette riche proie, mais de ses Etats et même de l'Italie, vaincu qu'il était par l'armée allemande et le duc Azzo. (2)

Dans ce temps barbare, qui pouvait entre tous se nommer l'âge de fer à juste titre, la civilisation, les lettres et les art étaient in-

(1) Horum sic ultra rutilabat curia culta,
Aulas nempe ducum, comitum transcendit et usum ;
Regia dona dedit, docuit bellare, peremit
Quos male conspexit patrare, bonisque pepercit.
Judicio justa, locuplex habilisque, venusta.

Cette illustre maison brillait entre toutes les cours, surpassant celles des ducs et des comtes. Juste dans ses arrêts, opulente, aussi remarquable par les qualités de l'esprit que par les grâces extérieures, elle fit des présents royaux, enseigna l'art de la guerre, extermina les criminels et protégea la vertu.

—(Donizone, Princip. Lib.)

(2) Donizone. c. II.

connus : la force seule tenait lieu de droit, la férocité remplaçait la clémence, la rudesse, la courtoisie ; au lieu de la générosité et de la douceur chrétiennes, ce n'étaient que haines, vengeances et trahisons. C'est du haut du rocher de Canosse que partirent les premiers rayons de la civilisation qui brilla plus tard en Italie. De son aire alpestre qu'il avait transformé en une brillante cour, le duc Azzo voyait se dérouler à ses pieds les provinces de la Lombardie et de la Vénétie que la brutalité et la barbarie tenaient encore enveloppées dans leurs ombres épaisses ; les villes se ruaient les unes sur les autres comme autant de bêtes féroces : elles tombaient sous le fer et la flamme ou devenaient le repaire de petits tyrans qui, du haut de chaque mont, au milieu de tous vallons, à l'embouchure des fleuves, au penchant de chaque colline, sur la pointe des rochers, élevaient des forteresses d'où ils faisaient la guerre à leurs voisins ou pillaient les voyageurs.

Ce que nous disons ici de la Lombardie et de la Vénétie se peut dire à meilleur titre encore de l'Italie inférieure, où l'ardeur du climat, les maladies contagieuses, le caractère plus emporté, la vivacité du sang, les localités sauvages des Apennins, la férocité des guerres, les incendies, les massacres, les saccages des villes, plus atroces là qu'ailleurs, en avaient rendu les rares habitants plus sauvages et plus féroces, victimes qu'ils étaient des fureurs des Vandales, des Goths, des Hérules, des Lombards et des Sarrasins. Rome elle-même n'était plus qu'un amas de ruines, et ses environs ne présentaient plus à la vue qu'un désert couvert de ronces, de bruyères et de marécages ; les portes s'écroulaient, les théâtres étaient à demi-détruits, les monuments dégradés, les palais dévastés, les temples abandonnés, sales et privés d'ornements ; la population qui jadis avait dépassé quatre millions d'âmes, au temps de la puissance romaine, était réduite à ce point d'être insuffisante à remplir une grosse bourgade. Encore ce pauvre peuple en était-il arrivé à une telle pénurie de maisons, grâce aux séditions et aux guerres civiles, qu'il se disputait un abri sous les arceaux des amphithéâtres, sous les voûtes des curies et des monuments publics, dans les ruines des péristyles et des portiques où il cherchait son gîte comme le hibou et l'orfraie. Les sépulcres, les mausolées, les palais impériaux avaient été métamorphosés en forteresses et en bastilles où l'on se retirait pour livrer ou soutenir de sanglants combats : ces ruines devenaient à leur tour, le théâtre de sièges, d'assauts, d'incendies ; on assassinait les Papes, on égorgeait les consuls, on décapitait les Patriciens. Aujourd'hui, l'on avait pour tyran un prince Lombard, demain c'était un marquis de Toscane ou un comte de Tusculum, et le peuple romain, toujours et à la

fois lâche et courageux, avide et généreux, rebelle et soumis, féroce et magnanime, voulait sans cesse des maîtres auxquels ils n'obéissait pas, des tyrans qu'il faisait trembler, des Papes qu'il adorait, qu'il chassait, qu'il rappelait avec des larmes de repentir et qu'il vengeait en égorgeant et exterminant ceux qui les avaient bannies affligés ou humiliés. Telle était la Rome du Xe siècle : que le lecteur juge alors de ce que devait être l'Italie !

Autour de ces malheurs qu'occasionnaient des mœurs grossières, des discordes et des combats continuels de ville à ville, de châteaux à châteaux, il faut grouper l'absence totale du commerce qui rapproche les peuples voisins et même les peuples éloignés, les routes et les moyens de communication devenus difficiles, les fleuves dépourvus de ponts, les champs incultes par suite des inondations et des eaux stagnantes dont ils étaient couverts, faute de canaux et de moyens de dessèchement.

(à continuer)

LE PAYS DES FOURRURES

CHAPITRE PREMIER

UNE SOIRÉE AU FORT RELIANCE.

Ce soir-là,—17 mars 1859,—le capitaine Craventy donnait une fête au fort Reliance.

Que ce mot de fête n'éveille pas dans l'esprit l'idée d'un gala grandiose, d'un bal de cour, d'un "raout" carillonné ou d'un festival à grand orchestre. La réception du capitaine Craventy était plus simple, et, pourtant, le capitaine n'avait rien épargné pour lui donner tout l'éclat possible.

En effet, sous la direction du caporal Joliffe, le grand salon du rez-de-chaussée s'était transformé. On voyait encore les murailles de bois, faites de troncs à peine équarris, disposés horizontalement, mais quatre pavillons britanniques, placés aux quatre angles, et des panoplies, empruntées à l'arsenal du fort, en dissimulaient la nudité. Si les longues poutres du plafond, rugueuses, noirâtres, s'allongeaient sur les contreforts grossièrement ajustés, en revanche, deux lampes, munies de leur réflecteur en fer-blanc, se balançaient comme deux lustres au bout de leur chaîne et projetaient une suffisante lumière à travers l'atmosphère embrumée de la salle. Les fenêtres étaient étroites; quelques-unes même ressemblaient à des meurtrières; leurs carreaux, blindés par un épais givre, défilait toutes les curiosités du regard, mais deux ou trois pans de cotonnades rouges, disposés avec goût, sollicitaient l'admiration des invités. Quant au plancher, il se composait de lourds madriers juxtaposés, que le caporal Joliffe avait soigneusement balayés pour la circonstance. Ni fauteuils, ni divans, ni chaises, ni autres accessoires des ameublements modernes ne gênaient la

circulation. Des bancs de bois, à demi engagés dans l'épaisse paroi, des cubes massifs, débités à coups de hache, deux tables à gros pieds, formaient tout le mobilier du salon, mais la muraille d'entrefond, à travers laquelle une étroite porte à un seul battant donnait accès dans la chambre voisine, était ornée d'une façon pittoresque et riche à la fois. Aux poutres, et dans un ordre admirable, pendaient d'opulentes fourrures, dont pareil assortiment ne se fût pas rencontré aux plus enviabes étalages de Regent-Street ou de la Perspective-Niewski. On eût dit que toute la faune des contrées arctiques s'était fait représenter dans cette décoration par un échantillon de ses plus belles peaux. Le regard hésitait entre les fourrures de loups, d'ours gris, d'ours polaires, de loutres, de wolvérenes, de visons, de castors, de rats musqués, d'hermines, de renards argentés. Au-dessus de cette exposition se déroulait une devise dont les lettres avaient été artistement découpées dans un morceau de carton peint,—la devise de la célèbre Compagnie de la baie d'Hudson :

PROPELLE CUTEM.

—Véritablement, caporal Joliffe, dit le capitaine Craventy à son subordonné, vous vous êtes surpassé !

—Je le crois, mon capitaine, je le crois, répondit le caporal. Mais rendons justice à chacun. Une part de vos éloges revient à mistress Joliffe, qui m'a aidé en tout ceci.

—C'est une femme adroite, caporal.

—Elle n'a pas sa pareille, mon capitaine."

Au centre du salon se dressait un poêle énorme, moitié brique, moitié faïence, dont le gros tuyau de tôle, traversant le plafond allait épancher au dehors des torrents de fumée noire. Ce poêle tirait, ronflait, rougissait sous l'influence des pelletées de charbon que le chauffeur—un soldat spécialement chargé de ce service—y engouffrait sans cesse. Quelquefois un remous de vent encapuchonnait la cheminée extérieure. Une âcre fumée, se rabattant alors à travers le foyer, envahissait le salon. Des langues de flammes léchaient les parois de fonte, un nuage opaque voilait la lumière de la lampe et encraissait les poutres du plafond, mais ce léger inconvénient touchait peu les invités du fort Reliance. Le poêle les chauffait, et ce n'était pas acheter trop cher sa chaleur, car il faisait terriblement froid au dehors, et au froid se joignait un coup de vent du nord, qui en redoublait l'intensité.

En effet, on entendait la tempête mugir autour de la maison. La neige qui tombait, presque solidifiée déjà, crépitait sur le givre des

vitres. Des sifflements aigus, passant entre les jointures des portes et des fenêtres, s'élevaient parfois jusqu'à la limite des sons perceptibles. Puis un grand silence se faisait. La nature semblait reprendre haleine, et de nouveau la rafale se déchainait avec une épouvantable force. On sentait la maison trembler sur ses pilotis, les ais craquer, les poutres gémir. Un étranger, moins habitué que les hôtes du fort à ces convulsions de l'atmosphère, se serait demandé si la tourmente n'allait pas emporter cet assemblage de planches et de madriers. Mais les invités du capitaine Craventy se préoccupaient peu de la rafale, et, même au dehors, ils ne s'en seraient pas plus effrayés que ces pétrels-sataniques qui se jouent au milieu des tempêtes.

Cependant, parmi ces invités, il faut faire quelques exceptions. La réunion comprenait une centaine d'individus des deux sexes. Deux seulement—deux femmes—n'appartenaient pas au personnel accoutumé du fort Reliance. Ce personnel se composait du capitaine Craventy, du lieutenant Jasper Hobson, du sergent Long, du caporal Joliffe et d'une soixantaine de soldats ou employés de la Compagnie. Quelques uns étaient mariés, entre autres, le caporal Joliffe, heureux époux d'une Canadienne vive et alerte, un certain MacNap, Ecossais marié à une Ecossaise, et John Raë, qui avait pris femme dernièrement parmi les Indiennes de la contrée. Tout ce monde, sans distinction de rang, officiers, employés ou soldats, était traité, ce soir-là, par le capitaine Craventy.

Il convient d'ajouter ici que le personnel de la Compagnie n'avait pas fourni seul son contingent à la fête. Les forts du voisinage—et dans ces contrées lointaines on voisine à cent milles de distance—avaient accepté l'invitation du capitaine Craventy. Bon nombre d'employés ou de facteurs étaient venus du fort Providence ou du fort Résolution, appartenant à la circonscription du lac de l'Esclave et même du fort Chipewan et du fort Liard, situés plus au sud. C'était un divertissement rare, une distraction inattendue, que devaient rechercher avec empressement ces reclus et ces exilés, à demi perdus dans la solitude des régions hyperboréennes.

Enfin, quelques chefs indiens n'avaient point décliné l'invitation qui leur fut faite. Ces indigènes, en rapport constant avec les factoreries, fournissaient en grande partie et par voie d'échange les fourrures dont la Compagnie faisait le trafic. C'étaient généralement des Indiens Chippeways, hommes vigoureux, admirablement constitués, vêtus de casques de peaux et de manteaux de fourrures du plus grand effet. Leur face, moitié rouge, moitié noire, présentait ce masque spécial que la "couleur locale" impose en Europe aux diables féroces. Sur leur tête se dressaient des bouquets de

plumes d'aigle, déployés comme l'éventail d'une senora, et qui tremblaient à chaque mouvement de leur chevelure noire. Ces chefs, au nombre d'une douzaine, n'avaient point amené leurs femmes, malheureuses "squaws" ne s'élevant guère au-dessus de la condition d'esclaves.

Tel était le personnel de cette soirée, auquel le capitaine faisait les honneurs du fort Reliance. On ne dansait pas, faute d'orchestre, mais le buffet remplaçait avantageusement les gagistes des bals européens. Sur la table s'élevait un pudding pyramidal, que Mrs. Joliffe avait confectionné de sa main ; c'était un énorme cône tronqué, composé de farine, de graisse de renne et de bœuf musqué, auquel manquaient peut-être les œufs, le lait, le citron recommandés par les traités de cuisine, mais qui rachetait ce défaut par ses proportions gigantesques. Mrs. Joliffe ne cessait de le débiter en tranches, et cependant l'énorme masse résistait toujours. Sur la table figuraient aussi des piles de sandwiches, dans lesquelles le biscuit de mer remplaçait les fines tartines de pain anglais ; entre deux tranches de biscuit qui, malgré leur dureté, ne résistaient pas aux dents des Chippeways, Mrs. Joliffe avait ingénieusement glissé de minces lanières de "corn-beef," sorte de bœuf salé, qui tenait la place du jambon d'York et de la galantine truffée des buffets de l'ancien continent. Quant aux rafraîchissements, le whisky, le gin, circulaient dans de petits verres d'étain, sans parler d'un punch gigantesque qui devait clore cette fête, dont les Indiens parleront longtemps dans leur wigwams.

Aussi, que de compliments les époux Joliffe reçurent pendant cette soirée ! Mais aussi quelle activité, quelle bonne grâce ! Comme ils se multipliaient ! Avec quelle amabilité ils présidaient à la distribution des rafraîchissements ! Non ! ils n'attendaient pas, ils prévenaient les désirs de chacun. On n'avait pas le temps de demander, de souhaiter même ! Aux sandwiches succédaient les tranches de l'inépuisable pudding ! Au pudding, les verres de gin ou de whisky !

" Non, merci, mistress Joliffe.

— Vous êtes trop bon, caporal, je vous demanderai la permission de respirer.

— Mistress Joliffe, je vous assure que j'étouffe !

— Caporal Joliffe, vous faites de moi ce que vous voulez.

— Non, cette fois, madame, non ! c'est impossible. "

Telles étaient les réponses que s'attirait presque invariablement l'heureux couple. Mais le caporal et sa femme insistaient tellement, que les plus récalcitrants finissaient par céder. Et l'on mangeait sans cesse, et l'on buvait toujours ! Et le ton des con-

versations montait ! Les soldats, les employés s'animaient. Ici l'on parlait chasse, plus loin trafic. Que de projets formés pour la saison prochaine ! La faune entière des régions arctiques ne suffirait pas à satisfaire ces chasseurs entreprenants ! Déjà les ours, les renards, les bœufs musqués tombaient sous leurs balles ! Les castors, les rats, les hermines, les martres, les wisons se prenaient par milliers dans leurs trappes ! Les fourrures précieuses s'entassaient dans les magasins de la Compagnie, qui, cette année-là, réalisait des bénéfices hors de toute prévision ! Et tandis que les liqueurs, abondamment distribuées, enflammaient ces imaginations européennes, les Indiens, graves et silencieux, trop fiers pour admirer, trop circonspects pour promettre, laissaient dire ces langues babillardes, tout en absorbant, à haute dose, l'eau de feu du capitaine Craventy.

Le capitaine, lui, heureux de ce brouhaha, satisfait du plaisir que prenaient ces pauvres gens relégués pour ainsi dire au delà du monde habitable, se promenait joyeusement au milieu de ses invités, répondant à toutes les questions qui lui étaient posées, lorsqu'elles se rapportaient à la fête :

“ Demandez à Joliffe ! demandez à Joliffe. ”

Et l'on demandait à Joliffe, qui avait toujours une parole gracieuse au service de chacun.

Parmi les personnes attachées à la garde et au service du fort Reliance, quelques-unes doivent être plus spécialement signalées, car ce sont elles qui vont devenir le jouet des circonstances terribles, qu'aucune perspicacité humaine ne pouvait prévoir. Il convient donc, entre autres, de citer le lieutenant Jasper Hobson, le sergent Long, les époux Joliffe et deux étrangères auxquelles le capitaine faisait les honneurs de la soirée.

C'était un homme de quarante ans que le lieutenant Jasper Hobson. Petit, maigre, s'il ne possédait pas une grande force musculaire, en revanche, son énergie morale le mettait au-dessus de toutes les épreuves et de tous les événements. C'était “ un enfant de la Compagnie. ” Son père, le major Hobson, un Irlandais de Dublin, mort depuis quelques années, avait longtemps occupé avec Mrs. Hobson le fort Assiniboine. Là était né Jasper Hobson. Là, au pied même des montagnes Rocheuses, son enfance et sa jeunesse s'écoulèrent librement. Instruit sévèrement par le major Hobson, il devint “ un homme ” par le sang-froid et le courage, quand l'âge n'en faisait encore qu'un adolescent. Jasper Hobson n'était point un chasseur, mais un soldat, un officier intelligent et brave. Pendant les luttes que la Compagnie eut à soutenir dans l'Orégon contre les compagnies rivales de l'Union, il se

distingua par son zèle et son audace, et conquit rapidement son grade de lieutenant. En conséquence de son mérite bien reconnu, il venait d'être désigné pour commander une expédition dans le Nord. Cette expédition avait pour but d'explorer les parties septentrionales du lac du Grand-Ours et d'établir un fort sur la limite extrême du continent américain. Le départ du lieutenant Jasper Hobson devait s'effectuer dans les premiers jours d'avril.

Si le lieutenant présentait le type accompli de l'officier, le sergent Long, homme de cinquante ans, dont la rude barbe semblait faite en fibres de coco, était, lui, le type du soldat, brave par nature, obéissant par tempérament, ne connaissant que la consigne, ne discutant jamais un ordre, si étrange qu'il fût, ne raisonnant plus quand il s'agissait du service ; véritable machine en uniforme, mais machine parfaite, ne s'usant pas, marchant toujours, sans se fatiguer jamais. Peut-être le sergent Long était-il un peu dur pour ses hommes, comme il l'était pour lui-même. Il ne tolérerait pas la moindre infraction à la discipline, consignait impitoyablement à propos du moindre manquement, et n'ayant jamais été consigné. Il faut dire cependant que s'il commandait, c'est que son grade l'y obligeait, mais il n'éprouvait, en somme, aucune satisfaction à donner des ordres. En un mot, c'était un homme né pour obéir, et cette annihilation de lui-même allait à sa nature passive. C'est avec ces gens-là que l'on fait les armées redoutables. Ce ne sont que des bras au service d'une seule tête. N'est-ce pas là l'organisation véritable de la force ? Deux types ont été imaginés par la Fable : Briarée aux cent bras, l'Hydre aux cent têtes. Si l'on met ces deux monstres aux prises, qui l'emportera ? Briarée.

On connaît le caporal Joliffe. C'était peut-être la mouche du coche, mais on se plaisait à l'entendre bourdonner. Il eût plutôt fait un majordome qu'un soldat. Il le sentait bien. Aussi s'intitulait-il volontiers "caporal chargé du détail," mais dans ces détails il se serait perdu cent fois, si la petite Mrs. Joliffe ne l'eût guidé d'une main sûre. Il s'ensuit que le caporal Joliffe obéissait à sa femme, sans vouloir en convenir, se disant, sans doute, comme Sancho le philosophe : Ce n'est pas grand'chose qu'un conseil de femme, mais il faut être fou pour n'y point prêter attention.

L'élément étranger, dans le personnel de la soirée, était, on l'a dit, représenté par deux femmes, âgées de quarante ans environ : L'une de ces femme méritait justement d'être placée au premier rang des voyageurs célèbres. Rivale des Pfeiffer, des Tinné, des Hommaire de Hell, son nom, Paulina Barnett, fut plus d'une fois citée avec honneur aux séances de la Société royale de géographie.

Paulina Barnett, en remontant le cours de Bramapoutre, jusqu'aux montagnes du Thibet, et en traversant un coin ignoré de la Nouvelle-Hollande, de la baie des Cygnes au golfe de Carpentarie, avait déployé les qualités d'une grande voyageuse. C'était une femme de haute taille, veuve depuis quinze ans, que la passion des voyages entraînait incessamment à travers des pays inconnus. Sa tête, encadrée dans de longs bandeaux, déjà blanchis par place, dénotait une réelle énergie. Ses yeux, un peu myopes, se dérobaient derrière un lorgnon à monture d'argent, qui prenait son point d'appui sur un nez long, droit, dont les narines mobiles " semblaient aspirer l'espace ". Sa démarche, il faut l'avouer, était tant soit peu masculine, et toute sa personne respirait moins la grâce que la force morale. C'était une Anglaise du comté d'York, pourvue d'une certaine fortune, dont le plus clair se dépensait en expéditions aventureuses. Et si, en ce moment, elle se trouvait au fort Reliance, c'est que quelque exploration nouvelle l'avait conduite en ce pays lointain. Après s'être lancée dans les régions équinoxiales, sans doute elle voulait pénétrer jusqu'aux dernières limites des contrées hyperboréennes. Sa présence au fort était un événement. Le directeur de la Compagnie l'avait recommandée par lettre spéciale au capitaine Craventy. Celui-ci, d'après la teneur de cette lettre, devait faciliter à la célèbre voyageuse le projet qu'elle avait formé de se rendre aux rivages de la mer polaire. Grande entreprise ! Il fallait reprendre l'itinéraire des Hearne, des Mackenzie, des Raë, des Franklin. Que de fatigues, que d'épreuves, que de dangers dans cette lutte avec les terribles éléments des climats arctiques ! Comment une femme osait-elle s'aventurer là où tant d'explorateurs avait reculé ou péri ? Mais l'étrangère, confinée en ce moment au fort Reliance, n'était point une femme : c'était Paulina Barnett, lauréate de la Société royale.

On ajoutera que la célèbre voyageuse avait dans sa compagne Madge une servante, mieux qu'une servante, une amie dévouée, courageuse, qui ne vivait que pour elle, une Ecosaise des anciens temps, qu'un Caleb eût pu épouser sans déroger. Madge avait quelques années de plus que sa maîtresse,—cinq ans environ. Elle était grande et vigoureusement charpentée. Madge tutoyait Paulina, et Paulina tutoyait Madge. Paulina regardait Madge comme une sœur aînée ; Madge traitait Paulina comme sa fille. En somme, ces deux êtres n'en faisaient qu'un.

Et pour tout dire, c'était en l'honneur de Mrs. Paulina Barnett que le capitaine Craventy traitait ce soir-là ses employés et les Indiens de la tribu des Chippeways. En effet, la voyageuse devait se joindre au détachement du lieutenant Jasper Hobson dans son ex-

ploration au Nord. C'était pour Mrs. Paulina Barnett que le grand salon de la factorerie retentissait de joyeux hurrahs.

Et si, pendant cette mémorable soirée, le poêle consumma un quintal de charbon, c'est qu'un froid de vingt quatre-degrés Fahrenheit au-dessous de zéro (32o centig. au-dessous de glace) régnait au dehors, et que le fort Reliance est situé par 61o 47 de latitude septentrionale, à moins de quatre degrés du Cercle polaire.

CHAPITRE II.

HUDSON'S BAY FUR COMPANY.

—Monsieur le capitaine ?

—Mistress Barnett.

—Que pensez-vous de votre lieutenant, Jasper Hobson ?

—Je pense que c'est un officier qui ira loin.

—Qu'entendez-vous par ces mots, il ira loin ? Voulez-vous dire qu'il dépassera le quatre-vingtième parallèle ?

Le capitaine Craventy ne put s'empêcher de sourire à cette question de Mrs. Paulina Barnett. Elle et lui causaient auprès du poêle, pendant que les invités allaient et venaient de la table des victuailles à la table des rafraîchissements.

—Madame, répondit le capitaine, tout ce qu'un homme peut faire, Jasper Hobson le fera. La Compagnie l'a chargé d'explorer le nord de ses possessions et d'établir une factorerie aussi près que possible des limites du continent américain, et il l'établira.

—C'est une grande responsabilité qui incombe au lieutenant Hobson ! dit la voyageuse.

—Oui, madame, mais Jasper Hobson n'a jamais reculé devant une tâche à accomplir, si rude qu'elle pût être.

—Je vous crois, capitaine, répondit Mrs. Paulina Barnett, et ce lieutenant, nous le verrons à l'œuvre. Mais quel intérêt pousse donc la Compagnie à construire un fort sur les limites de la mer Arctique ?

—Un grand intérêt, madame, répondit le capitaine, et j'ajouterai même un double intérêt. Probablement, dans un temps assez rapproché, la Russie cédera ses possessions américaines au gouvernement des Etats-Unis (1). Cette cession opérée, le trafic de la Compagnie deviendra très-difficile avec l'océan Pacifique, à moins

(1) Et, en effet, cette prévision du capitaine Craventy s'est réalisée depuis.

que le passage du Nord-Ouest, découvert par Mac Clure, ne devienne une voie praticable. C'est ce que de nouvelles tentatives démontreront, car l'amirauté va envoyer un bâtiment dont la mission sera de remonter la côte américaine depuis le détroit de Behring jusqu'au golfe du Couronnement, limite orientale en deça de laquelle doit être établi le nouveau fort. Si l'entreprise réussit, ce point deviendra une factorerie importante, dans laquelle se concentrera tout le commerce de pelleteries du nord. Et tandis que le transport des fourrures exige un temps considérable et des frais énormes pour être effectué à travers les territoires indiens, en quelques jours des steamers pourront aller du nouveau fort à l'Océan Pacifique.

—Ce sera là, en effet, répondit Mrs. Paulina Barnett, un résultat considérable, si le passage du nord-ouest peut être utilisé. Mais vous aviez parlé d'un double intérêt, je crois ?

—L'autre intérêt, madame, reprit le capitaine, le voici, et c'est pour ainsi dire une question vitale pour la Compagnie, dont je vous demanderai la permission de vous rappeler l'origine en quelques mots. Vous comprendrez alors pourquoi cette association, si florissante autrefois, est maintenant menacée dans la source même de ses produits."

En quelques mots, effectivement, le capitaine Craverty fit l'histoire de cette Compagnie Célèbre.

Dès les temps les plus reculés, l'homme emprunta aux animaux leur peau ou leur fourrure pour s'en vêtir. Le commerce des pelleteries remonte donc à la plus haute antiquité. Le luxe de l'habillement se développa même à ce point, que des lois somptuaires furent édictées afin d'enrayer cette mode qui se portait principalement sur les fourrures. Le vair et le petit-gris durent être prohibés au xne siècle.

En 1553, la Russie fonda plusieurs établissements dans ses steppes septentrionales, et des compagnies anglaises ne tardèrent pas à l'imiter. C'était par l'entreprise des Samoyèdes que se faisait alors ce trafic de martres, de zibelines, d'hermines, de castors, etc. Mais, sous le règne d'Elizabeth, l'usage des fourrures luxueuses fut restreint singulièrement, de par la volonté royale, et, pendant quelques années, cette branche de commerce demeura paralysée.

Le 2 mai 1670, un privilège fut accordé à la Compagnie des pelleteries de la baie d'Hudson. Cette société comptait un certain nombre d'actionnaires dans la haute noblesse, le duc d'York, le duc d'Albermale, le comte de Shaftesbury, etc. Son capital n'était alors que de huit mille quatre cent vingt livres. Elle avait pour

rivales les associations particulières dont les agents français, établis au Canada, se lançaient dans des excursions aventureuses, mais, fort lucratives. Ces intrépides chasseurs, connus sous le nom de "voyageurs canadiens", firent une telle concurrence à la Compagnie naissante, que l'existence de celle-ci fut sérieusement compromise.

Mais la conquête du Canada vint modifier cette situation précaire. Trois ans après la prise de Québec, en 1766, le commerce des pelleteries reprit avec un nouvel entrain. Les facteurs anglais s'étaient familiarisés avec les difficultés de ce genre de trafic ; ils connaissaient les mœurs du pays, les habitudes des Indiens, le mode qu'ils employaient dans leurs échanges, et cependant les bénéfices de la Compagnie étaient nuls encore. De plus, vers 1784, des marchands de Montréal s'associèrent pour l'exploitation des pelleteries, et fondèrent cette puissante Compagnie du nord-ouest, qui centralisa bientôt toutes les opérations de ce genre. En 1798, les expéditions de la nouvelle société se montaient au chiffre énorme de cent vingt mille livres sterling, et la Compagnie de la baie d'Hudson était encore menacée dans son existence.

Il faut dire ici que cette Compagnie du nord-ouest ne reculait devant aucun acte immoral, quand son intérêt était en jeu. Exploitant leurs propres employés, spéculant sur la misère des Indiens, les maltraitant, les pillant après les avoir enivrés, bravant la défense du parlement, qui prohiba la vente des liqueurs alcooliques sur les territoires indigènes, les agents du nord-ouest réalisaient d'énormes bénéfices, malgré la concurrence des sociétés américaines et russes, qui s'étaient fondées, entre autres la "Compagnie américaine des pelleteries", créée en 1809 avec un capital d'un million de dollars, et qui exploitait l'ouest des Montagnes Rocheuses.

Mais de toutes ces sociétés, la Compagnie de la baie d'Hudson était la plus menacée, quand, en 1821, à la suite de traités longuement débattus, elle absorba son ancienne rivale, la Compagnie du nord-ouest, et prit la dénomination générale de : *Hudson's Bay fur Company*.

Aujourd'hui, cette importante association n'a plus d'autre rivale que la Compagnie américaine des pelleteries de Saint-Louis. Elle possède des établissements nombreux dispersés sur un domaine qui compte trois millions sept milles carrés. Ses principales factoreries sont situées sur la baie James, à l'embouchure de la rivière de Severn, dans la partie sud et vers les frontières du haut Canada, sur les lacs Athapeskow, Winnipeg, Supérieur, Methye, Buffalo,

près des rivières Colombia, Mackensie, Saskatchewan, Assinipoif, etc. Le fort York, qui commande le cours du fleuve Nelson, tributaire de la baie d'Hudson, forme le quartier général de la Compagnie, et c'est là qu'est établi son principal dépôt de fourrures. De plus, en 1842, elle a pris à bail, moyennant une rétribution annuelle de deux cent mille francs, les établissements russes de l'Amérique du Nord. Elle exploite ainsi, et pour son propre compte, les terrains immenses compris entre le Mississipi et l'océan Pacifique. Elle a lancé dans toutes les directions des voyageurs intrépides, Hearn vers la mer polaire, à la découverte de la Coppermine, en 1770 ; Franklin, de 1819 à 1822, sur cinq mille cinq cent cinquante milles du littoral américain ; Mackensie, qui, après avoir découvert le fleuve auquel il a donné son nom, atteignit les bords du Pacifique par 52° 24' de latitude nord. En 1833-34, elle expédiait en Europe les quantités suivantes de peaux et de fourrures, quantités qui donneront un état exact de son trafic :

Castors.....	1,074
Parchemins et jeunes castors.....	92,288
Rats musqués.....	694,092
Blaireaux.....	1,069
Ours.....	7,451
Hermes.....	491
Pêcheurs.....	5,296
Renards.....	9,937
Lynx.....	14,255
Martes.....	64,490
Putois.....	25,100
Loutres.....	22,303
Ratons.....	713
Cygnés.....	7,918
Loups.....	8,484
Wolwérènes.....	1,571

Une telle production devait donc assurer à la Compagnie de la baie d'Hudson des bénéfices très-considérables, mais, malheureusement pour elle, ces chiffres ne se maintinrent pas, et depuis vingt ans environ ils étaient en proportion décroissante.

A quoi tenait cette décadence, c'est ce que le capitaine Craventy expliquait en ce moment à Mrs. Paulina Barnett.

“Jusqu'en 1837, madame, dit-il, on peut affirmer que la situation de la Compagnie a été florissante. En cette année-là, l'exportation des peaux s'était encore élevée au chiffre de deux millions trois cent cinquante-huit mille. Mais depuis, il a toujours été en diminuant, et maintenant ce chiffre s'est abaissé de moitié au moins.

—Et à quelle cause attribuez-vous cet abaissement notable dans l'exportation des fourrures ? demanda Mrs. Paulina Barnett.

—Au dépeuplement que l'activité, et j'ajoute l'incurie des chasseurs, ont provoqué sur les territoires de chasse. On a traqué et tué sans relâche. Ces massacres se sont faits sans discernement. Les petits, les femelles pleines n'ont même pas été épargnés. De là, rareté inévitable dans le nombre des animaux à fourrures. La loutre a presque complètement disparu et ne se retrouve guère que près des îles du Pacifique nord. Les castors se sont réfugiés par petits détachements sur les rives des plus lointaines rivières. De même pour tant d'autres animaux précieux, qui ont dû fuir devant l'invasion des chasseurs. Les trappes, qui regorgeaient autrefois, sont vides à présent. Le prix des peaux augmente, et cela précisément à une époque où les fourrures sont très-recherchées. Aussi les chasseurs se dégoûtent, et il ne reste plus que les audacieux et les infatigables qui s'avancent jusqu'aux limites du continent américein.

—Je comprends maintenant, répondit Mrs. Paulina Barnett, l'intérêt que la Compagnie attache à la création d'une factorerie sur les rives de l'océan Arctique, puisque les animaux se sont réfugiés au delà du Cercle polaire.

—Oui, madame, répondit le capitaine. D'ailleurs, il fallait bien que la Compagnie se décidât à reporter plus au nord le centre de ses opérations, car, il y a deux ans, une décision du parlement britannique a singulièrement réduit ses domaines.

—Et qui a pu motiver cette réduction ? demanda la voyageuse.

—Une raison économique de haute importance, madame, et qui a dû vivement frapper les hommes d'Etat de la Grande-Bretagne. En effet, la mission de la Compagnie n'était pas civilisatrice. Au contraire. Dans son propre intérêt, elle devait maintenir à l'état de terrains vagues son immense domaine. Toute tentative de défrichement qui eût éloigné les animaux à fourrures était impitoyablement arrêtée par elle. Son monopole même est donc ennemi de tout esprit d'entreprise agricole. De plus, les questions étrangères à son industrie sont impitoyablement repoussées par le conseil d'administration. C'est ce régime absolu, et par certains côtés, antimoral, qui a provoqué les mesures prises par le parlement, et, en 1857, une commission nommée par le secrétaire d'Etat des colonies décida qu'il fallait annexer au Canada toutes les terres susceptibles de défrichement, telles que les territoires de la Rivière-Rouge, les districts du Saskatchewan, et de ne laisser que la partie du domaine à laquelle la civilisation ne réservait aucun avenir. L'année suivante, la Compagnie perdait le versant

ouest des montagnes Rocheuses, qui releva directement du Colonial-Office, et fut ainsi soustrait à la juridiction des agents de la Baie d'Hudson. Et voilà pourquoi, madame, avant de renoncer à son trafic des fourrures, la Compagnie va tenter l'exploitation de ces contrées du Nord, qui sont à peine connues, et chercher les moyens de les rattacher par le passage du nord-ouest avec l'océan Pacifique."

Mrs. Paulina Barnett était maintenant édifiée sur les projets ultérieurs de la célèbre Compagnie. Elle allait assister de sa personne à l'établissement du nouveau fort sur la limite de la mer polaire. Le capitaine Craventy l'avait mise au courant de la situation, mais peut-être—car il aimait à parler—fût-il entré dans de nouveaux détails, si un incident ne lui eût coupé la parole.

En effet, le caporal Joliffe venait d'annoncer à haute voix que, Mrs. Joliffe aidant, il allait procéder à la confection du punch. Cette nouvelle fut accueillie comme elle méritait de l'être. Quelques hurrahs éclatèrent. Le bol,—c'était plutôt un bassin,—le bol était rempli de la précieuse liqueur. Il ne contenait pas moins de dix pintes de brandevin. Au fond s'entassaient les morceaux de sucre, dosés par la main de Mrs. Joliffe. A la surface surnageaient les tranches de citron déjà racornies par la vieillesse. Il n'y avait plus qu'à enflammer ce lac alcoolique, et le caporal, la mèche allumée, attendait l'ordre de son capitaine, comme s'il se fût agi de mettre le feu à une mine.

"Allez, Joliffe!" dit alors le capitaine Craventy.

La flamme fut communiquée à la liqueur, et le punch flamba en un instant, aux applaudissements de tous les invités.

Dix minutes après, les verres emplis circulaient à travers la foule, et trouvaient toujours preneurs, comme des rentes dans un mouvement de hausse.

"Hurrah! hurrah! hurrah pour mistress Paulina Barnett! Hurrah pour le capitaine!"

Au moment où ces joyeux hurrahs retentissaient, des cris se firent entendre au dehors: Tous les invités se turent aussitôt.

"Sergent Long, dit le capitaine, voyons donc ce qui se passe!"

Et sur l'ordre de son chef, le sergent, laissant son verre inachevé, quitta le salon.

CHAPITRE. III.

UN SAVANT DÉGELÉ.

Le sergent Long, arrivé dans l'étroit couloir sur lequel s'ouvrait la porte extérieure du fort, entendit les cris redoubler. On heurtait violemment à la poterne qui donnait accès dans la cour, protégée par de hautes murailles de bois. Le sergent poussa la porte. Un pied de neige couvrait le sol. Le sergent, enfonçant jusqu'aux genoux dans cette masse blanche, aveuglé par la rafale, piqué jusqu'au sang par ce froid terrible, traversa la cour en biais et se dirigea vers la poterne.

“ Qui diable peut venir par un temps pareil ! ” se disait le sergent Long, en ôtant méthodiquement, on pourrait dire “ disciplinairement ”, les lourds barreaux de la porte. Il n'y a que des Esquimaux qui osent se risquer par un tel froid.

— Mais ouvrez donc, ouvrez donc ! criait-on du dehors.

— On ouvre, répondit le sergent Long, qui semblait véritablement ouvrir “ en douze temps ”.

Enfin les battants de la porte se rabattirent intérieurement, et le sergent fut à demi renversé dans la neige par un traîneau attelé de six chiens, qui passa comme un éclair. Un peu plus, le digne Long était écrasé, mais se relevant, sans même proférer un murmure, il ferma la poterne et revint vers la maison principale, au pas ordinaire, c'est-à-dire en faisant soixante-quinze enjambées à la minute.

Déjà le capitaine Craventy, le lieutenant Jasper Hobson, le caporal Joliffe étaient là, bravant la température excessive et regardant le traîneau, blanc de neige, qui venait de s'arrêter devant eux.

Un homme, doublé et encapuchonné de fourrures, en était aussitôt descendu.

“ Le fort Reliance ? demanda cet homme.

— Vous y êtes, répondit le capitaine.

— Le capitaine Craventy ?

— C'est moi. Qui êtes-vous ?

— Un courrier de la Compagnie.

— Etes-vous seul ?

— Non ! j'amène un voyageur !

— Un voyageur ! Et que vient-il faire ?

— Il vient voir la lune.”

A cette réponse, le capitaine Craventy se demanda s'il avait affaire à un fou, et, dans de telles circonstances, on pouvait le

penser. Mais il n'eut pas le temps de formuler son opinion. Le courrier avait retiré du traîneau une masse inerte, une sorte de sac couvert de neige, et il se disposait à l'introduire dans la maison, quand le capitaine lui demanda :

— Quel est ce sac ?

— C'est mon voyageur ! répondit le courrier.

— Quel est ce voyageur ?

— L'astronome Thomas Black.

— Mais il est gelé !

— Eh bien, on le dégèlera."

Thomas Black, transporté par le sergent, le caporal et le courrier, fit son entrée dans la maison du fort. On le déposa dans une chambre du premier étage, dont la température était fort supportable, grâce à la présence d'un poêle porté au rouge. On l'étendit sur un lit, et le capitaine lui prit la main.

Cette main était littéralement gelée. On développa les couvertures et les manteaux fourrés qui couvraient Thomas Black, ficelé comme un paquet, et sous cette enveloppe on découvrit un homme âgé de cinquante ans environ, gros, court, les cheveux grisonnants, la barbe inculte, les yeux clos, la bouche pincée comme si ses lèvres eussent été collées par une gomme. Cet homme ne respirait plus ou si peu, que son souffle eût à peine terni une glace. Joliffe le déshabillait, le tournait, le retournait avec prestesse, tout en disant :

— Allons donc ! allons donc ! monsieur ! Est-ce que vous n'allez pas revenir à vous ?"

Le personnage, arrivé dans ces circonstances, semblait n'être plus qu'un cadavre. Pour rappeler en lui la chaleur disparue, le caporal Joliffe n'entrevoyait qu'un moyen héroïque, et ce moyen, c'était de plonger le patient dans le punch brûlant.

Très-heureusement sans doute par Thomas Black, le lieutenant Jasper Hobson eut une autre idée.

— De la neige ! demanda-t-il. Sergent Long, plusieurs poignées de neige !....."

Cette substance ne manquait pas dans la cour du fort. Pendant que le sergent allait chercher la neige demandée, Joliffe déshabilla l'astronome. Le corps du malheureux était couvert de plaques blanchâtres qui indiquaient une violente pénétration du froid dans les chairs. Il y avait urgence extrême à rappeler le sang aux parties attaquées. C'était le résultat que Jasper Hobson espérait obtenir au moyen de vigoureuses frictions de neige. On sait que c'est le remède généralement employé dans les contrées

polaires pour rétablir la circulation qu'un froid terrible a arrêtée comme il arrête le courant des rivières.

Le sergent Long étant revenu, Joliffe et lui frictionnèrent le nouveau venu comme il ne l'avait jamais été probablement. Ce n'était point une linition douce, une fomentation onctueuse, mais un massage vigoureux, pratiqué à bras raccourcis, et qui rappelait plutôt les éraillures de l'étrille que les caresses de la main.

Et pendant cette opération, le loquace caporal interpellait tous les jours le voyageur, qui ne pouvait l'entendre :

“ Allons donc ! monsieur, allons donc ! Quelle idée vous a donc pris de vous laisser refroidir ainsi ? Voyons ! n'y mettez pas tant d'obstination ! ”

Il est probable que Thomas Black s'obstinait, car une demi-heure se passa sans qu'il consentit à donner signe de vie. On désespérait même de le ranimer, et les masseurs allaient suspendre leur fatigant exercice, quand le pauvre homme fit entendre quelques soupirs.

“ Il vit ! il revient ! ” s'écria Jasper Hobson.

Après avoir réchauffé par les frictions l'extérieur du corps, il ne fallait point oublier l'intérieur. Aussi le caporal Joliffe se hâta-t-il d'apporter quelques verres de punch. Le voyageur se sentit véritablement soulagé ; les couleurs revinrent à ses joues, le regard à ses yeux, la parole à ses lèvres, et le capitaine put espérer enfin que Thomas Black allait lui apprendre pourquoi il arrivait en ce lieu dans un état si déplorable.

(à continuer)

UNE DOUBLE EVASION

(suite et fin)

Après avoir lu cet article, j'étais, comme on l'imagine, fort impatient de le communiquer à Mick Mullen. Je saisis, en conséquence, la première occasion de descendre de mon siège et de prendre place dans l'intérieur de la voiture. Mon compagnon était engagé avec le veuf dans une " flirtation " animée. Je m'assis en face de lui et présentai le *Herald* en affectant la courtoisie transatlantique d'un étranger pour une connaissance de fraîche date. Mick se confondit à son tour en actions de grâces et en formules de politesse ; puis, ayant deviné qu'il y avait là quelque chose d'intéressant, il parcourut le journal, où il ne tarda pas à découvrir et à dévorer l'article en question.

Nous arrivâmes à Hyperion vers quatre heures de l'après-midi. Au lieu d'entrer dans l'hôtel avec les autres voyageurs, Mick s'éloigna du côté des champs, tandis que je le suivais à distance. Lorsque nous fûmes loin du village il s'arrêta, et je le rejoignis dans un chemin détourné.

" Eh bien ! lui demandai-je aussitôt, quel est votre avis ?

— Il n'y a pas à hésiter, me répondit-il. Vous devez vous en retourner ; moi, je vais poursuivre mon chemin. Avant une heure, je serai en sûreté sur les terres du Canada.

— Garderai-je mon déguisement ?

— Sans aucun doute. Je vous engage à sonder le terrain avant de vous montrer dans votre personnalité. Il pourrait y avoir des gens malintentionnés qui vous chercheraient chicane au sujet de votre évasion.

— Vous avez peut-être raison. Maintenant, mon cher Mick, laissez-moi vous donner un conseil à mon tour. Il y a en vous l'étoffe

d'un homme hors ligne. Croyez-moi, renoncez à cette vie de mal-facteur. Embrassez quelque honnête profession. Avec votre intelligence et votre énergie, vous ne pourrez manquer de réussir dans un pays où votre passé sera inconnu. Qu'en dites-vous ?

—Je vous donne ma parole d'honneur, me dit-il d'un ton solennel, que je ne violerai plus la loi, si ce n'est pour me sauver de prison, dans le cas où je serais incarcéré pour quelque ancienne peccadille. Voilà longtemps que j'y songe, et j'ai dormi plus d'une nuit sur cette pensée, je vous le jure. Maintenant, retournez à l'hôtel. Laissez Mick Mullen à sa destinée, et puissiez-vous n'entendre jamais parler de lui."

Deux jours de voyage me ramenèrent à Locofocoville, où je fus accueilli avec enthousiasme, lorsque j'eus quitté mon déguisement, et où j'ai continué, depuis, à publier mon journal.

XI

On se rappelle qu'il y a deux ans les directeurs de la compagnie du " Dan and Beersheba Railways " organisèrent une excursion sur la partie de ce chemin de fer déjà livrée à la circulation. Comme cette petite fête n'était, dans le fond, qu'une réclame en faveur de leur entreprise, ils y convièrent plusieurs journalistes, au nombre desquels se trouvait votre très-humble, serviteur, M. Thomas Wynans, propriétaire et rédacteur en chef du *Libéral de Locofocoville*.

Mes confrères n'ont pas oublié non plus qu'une fois arrivés à la limite de la voie praticable, quelques-uns d'entre nous s'aventurèrent sur la ligne en construction, afin de voir fonctionner une locomotive d'invention nouvelle.

La machine dont il s'agit était dirigée par l'inventeur lui-même, un gentleman d'assez forte corpulence, dont le teint coloré, la coupe du visage et un certain air jovial répandu sur toute sa personne accusaient l'origine irlandaise. Le trait caractéristique de sa physionomie était une double rangée d'incisives très-proéminentes, qui faisaient saillir les lèvres d'une façon peu gracieuse.

Tandis qu'avec une complaisance extrême il nous faisait les honneurs de son invention, j'avais les yeux fixés sur ce personnage, dont la vue éveillait en moi un vague souvenir. Il me semblait l'avoir vu quelque part, sans pouvoir préciser où.

Tout à coup un éclair jaillit dans ma mémoire. La prison de Locofocoville m'apparut avec tout un cortège de reminiscences.

Je venais de reconnaître le compagnon de ma captivité et le complice de mon évasion.

Lorsqu'il eut achevé sa démonstration, je le pris à part, sous prétexte de lui demander quelques éclaircissements.

— Monsieur Mick Mullen ? dis-je, lorsque nous fûmes assez loin pour que personne ne pût nous entendre.

— Lui-même, monsieur Wynans, me répondit-il avec embarras, mais pour vous seul. Je m'appelle aujourd'hui Jonathan Elder. Je ne m'attendais pas à rencontrer ici d'anciennes connaissances. Décidément je vais laisser pousser ma barbe ; après quoi je lui donnerai une telle nuance, que personne ne me connaîtra.

— Vous savez bien, Mick, que vous n'avez rien à craindre de moi. Je vois avec plaisir que vous avez pris une direction honnête, et que vous êtes en train de faire fortune.

— Mais oui ; si cela dure encore un peu de temps, j'aurai fait ma pelote, et je pourrai réaliser mon rêve, qui est de retourner en Irlande et d'y vivre en rentier.

Notre tête-à-tête fut interrompu à ce moment. Je dis adieu à Mick Mullen, cette fois probablement pour ne plus le revoir.

Il y a quelques jours, je reçus de lui une lettre dans laquelle il m'annonçait son embarquement à destination de Dublin.

Je ne vois donc aujourd'hui aucun inconvénient à publier cette histoire, dans laquelle j'ai d'ailleurs changé les noms et modifié certaines circonstances de détail, pour les motifs que le lecteur comprendra.

REVUE BRITANNIQUE.